

ESQUISSES

La multidisciplinarité
en pratique



ZOOM

L'HÉRITAGE DE LA MODERNITÉ

PORTRAIT

L'ARCHITECTURE EN MODE COOP

*n°*33
03



L'institution financière des architectes

**Une offre avantageuse, pensée et développée
pour vos besoins personnels et professionnels.**

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte

1 844 778-1795 poste 30



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

 **Desjardins**

ESQUISSES

vol. 33, n° 3
automne 2022



Illustration : Romain Lasser

24 dossier

La multidisciplinarité en pratique

Les architectes sont un bon nombre à multiplier les collaborations avec des professionnels ou professionnelles provenant d'autres disciplines, des urbanistes aux architectes de paysage. Voici leurs témoignages.

- 26 La multidisciplinarité au cœur de la mission architecturale
- 28 La population récolte les fruits de la multidisciplinarité
- 30 Former une équipe multidisciplinaire : trois approches
- 32 Des clés pour la multidisciplinarité
- 34 Encadrer la collaboration
- 35 Qu'en est-il de la déontologie ?
- 36 Comment enseigne-t-on la multidisciplinarité ?



◀ Maquette d'étude en tissu et incarnation matérielle de concepts architecturaux, Université de Stuttgart, ICD
Photo : Naomi Julien

ÉDITORIAL

- 7 **L'Estérel : réparer l'outrage**

actualités

BRÈVES

- 8 **Du changement pour les déclarations d'intégrité**
- 8 **Les données sur l'exercice illégal maintenant en ligne**
- 10 **Analyse du cycle de vie : nouvelles lignes directrices du CNRC**
- 11 **Nouvelle formation obligatoire**

NOTES DE LA DIRECTION

- 12 **Mise à jour sur le calcul de l'expérience en architecture**

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

- 14 **Colloque Architecture et économie circulaire**
Un virage s'impose

ZOOM

- 16 **Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire**
Entre espoir et retenue
- 22 **L'héritage de la modernité**
Une influence qui perdure

RELÈVE

- 19 **Bourse universitaire 2021 de l'OAQ**
Le pouvoir de l'architecture tissée

aide à la pratique

BUREAU DE LA SYNDIQUE

- 39 **Contrats**
Qu'est-ce qu'un projet clés en main ?

CARNET D'INSPECTION

- 42 **Lobbyisme**
Quand s'inscrire au Registre ?

CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- 44 **La prescription**
Les aléas du délai

parcours

PORTRAIT

- 45 **L'architecture en mode coop**

IN MEMORIAM

- 47 **Jacques Plante (1955-2022)**
Un architecte d'une rare intensité

- 48 **TABLEAU DE L'ORDRE**

ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

COMITÉ DE RÉDACTION Jean Beaudoin (président), Jean-Nicolas Bouchard, Chantal Grisé, Joanne Parent, Ange Sauvage

ÉDITRICE Christine Lanthier

RÉDACTEUR EN CHEF Stéphane Desjardins (37^e AVENUE)

CONSEILLER À LA RÉDACTION Steve Proulx (37^e AVENUE)

RÉVISEUR Christine Dufresne

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard (37^e AVENUE)

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Justine Aubry, Louise Bouchard, le bureau de la syndique, Stéphane Desjardins, Naomi Julien, Christine Lanthier, Emilie Laperrière, François Dominic Laramée, Valérie Levée, M^e Maxime Paradis, Jean-François Venne

PUBLICITÉ CPS Média inc. Dominic Desjardins | ddesjardins@cpsmedia.ca | 1 866 227-8414 | poste 314

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an | **TIRAGE** 5720 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



Prix du magazine canadien B2B: 2022

Lauréat, catégorie
Meilleur éditorial

Finaliste, catégories
Meilleur numéro et Meilleur portrait



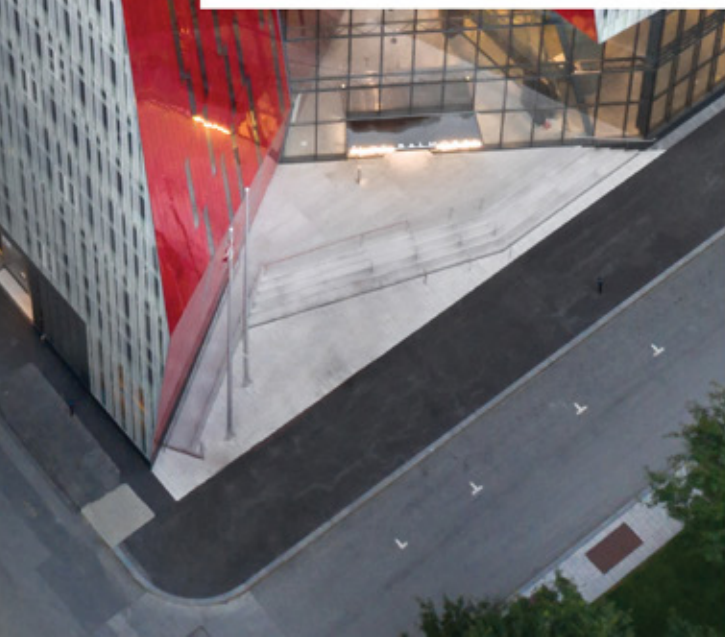


LUMIGROUP

ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL

Partenaire de la réalisation de vos projets en
éclairage architectural depuis 1995

Projet ONF Montréal par Provencher Roy
Erco Lighting & Traxon Technologies
© Photo:Stéphane Groleau



Nos partenaires architecturaux

MP LIGHTING

ERCO

acdc
Bringing light to life

linea
light
group

LIGHTHEADED
Obsessed with Light

METEOR

traxon **one:cue**
AN OSRAM BUSINESS

we-ef

HOLECTRON

www.lumigroup.com

Mtl 514.270.3552 | Qc 418.262.0298



FABELTA

systèmes de fenestration

OPTÉZ POUR UN SYSTÈME QUI RÉPOND AUX CRITÈRES DE LA RÉGLEMENTATION
ÉNERGÉTIQUE!



Système de fenestration composé de fenêtre oscillo-battante, fixe, ainsi qu'une porte d'aluminium fabriqués au Québec.



L'Estérel: réparer l'outrage

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

L'indignation était à son comble, le 13 mai dernier, alors qu'on apprenait la démolition de la partie classée du centre commercial du Domaine-de-l'Estérel, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Dernier vestige d'un des premiers ensembles modernes au Québec, vision audacieuse du baron belge Louis Empain, œuvre de son compatriote architecte et lauréat du prix de Rome Antoine Courtens, bien classé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC)... Pareils joyaux sont rares au Québec. Il n'y a pas de mots pour exprimer cette perte.

Comment obtenir réparation et, surtout, quelles leçons tirer de ce drame?

Passons rapidement sur les circonstances. La démolition aurait eu lieu en toute illégalité, dans la foulée de celle de la partie non classée qui, elle, avait été autorisée par le MCC. Le propriétaire, le promoteur immobilier Olymbec, prétend qu'il s'agit d'un accident découlant d'une erreur commise par l'entrepreneur. On doit lui donner le bénéfice du doute en attendant les conclusions de l'enquête du MCC et, s'il y a lieu, l'aboutissement du processus judiciaire. S'il s'agit bien d'un accident, aurait-il pu être évité? De quel encadrement ce chantier hautement sensible a-t-il fait l'objet? C'est ce qu'on saura, espérons-le, au terme du processus. Mais ce feuilleton se poursuivra sur un autre terrain.

Reconstruire, un leurre?

Plusieurs voix se sont rapidement élevées pour exiger la reconstruction du bâtiment à l'identique. Une pétition a été lancée à cet effet, et le propriétaire l'a même proposée. Au risque de paraître à contre-courant, et sans vouloir pontifier, je ne suis pas certain

que la reconstruction doive être envisagée. On aurait beau travailler à partir des plans d'origine, reconstruire un bijou qui pourrait ressembler à celui qui a été perdu, on n'obtiendrait au final qu'une copie, produite dans le contexte d'aujourd'hui, forcément imparfaite, et dont le sens et l'essence même seraient édulcorés.

Préserver nos acquis, les valoriser, les adapter avec discernement pour mieux les occuper, tout cela est écologiquement sain, culturellement cohérent et économiquement raisonnable. Or, peut-on aujourd'hui justifier de recouler du béton qu'on vient de réduire en gravats? Je n'en suis pas certain. Mais, tout en faisant confiance au gouvernement du Québec pour obtenir juste réparation s'il y a eu méfait dans le cas de l'Estérel, je pense que, si on ne reconstruit pas, il faut quand même que le deuil serve à quelque chose.

Appliquons la loi

À mon avis, la leçon à tirer réside dans l'application rigoureuse de la récente Loi sur le patrimoine culturel, que l'État devrait lire avec l'obligation morale d'exercer les pouvoirs qu'elle lui donne. Premièrement, il faudrait systématiquement obliger les propriétaires de biens classés à en préserver la valeur patrimoniale. Deuxièmement, pour les cas de négligence, il faudrait appliquer les dispositions d'expropriation avec plus d'empressement – et acquérir les biens concernés à des prix inversement proportionnels à l'ampleur du laisser-aller. La protection du patrimoine prendrait alors tout son sens. Ça ne ramènerait pas l'Estérel, certes, mais ça pourrait éviter que sa triste histoire ne se répète.

J'irais même plus loin en obligeant tout propriétaire de bâtiment, protégé ou non, à en faire l'entretien adéquat. C'est plus qu'une question de patrimoine: il s'agit de réduire notre empreinte écologique collective en limitant la consommation de ressources. On dit que le bâtiment le plus écologique est celui qui existe déjà. Pour que cela soit vrai, il faut le concevoir dès l'origine pour le long terme, l'entretenir sagement et contrer ainsi notre foutue tentation de le démolir sous prétexte que c'est plus simple ou, pire, inévitable.

À mon avis, la leçon à tirer réside dans l'application rigoureuse de la récente Loi sur le patrimoine culturel.

Nous ne savons pas encore ce qui constituera le patrimoine de demain. Mais nous savons qu'il faut réduire dès maintenant notre empreinte écologique. Alors obligeons-nous à entretenir ce que nous nous permettons de construire. Si nous léguons des ruines en devenir, les générations futures céderont au même découragement qui nous afflige aujourd'hui, et les démolitions se poursuivront. Il faut donc que notre société accepte de prendre collectivement la responsabilité de transmettre un cadre bâti qui inspire la fierté. ●

actualités



Les données sur l'exercice illégal maintenant en ligne

Depuis le 21 juillet 2022, le site Internet de l'OAQ affiche la liste des personnes condamnées, ces cinq dernières années, pour exercice illégal de la profession d'architecte, pour usurpation du titre d'architecte ou pour une autre infraction pénale à la Loi sur les architectes ou au Code des professions.

« Jusqu'à présent, il était difficile de connaître les noms des contrevenants, cette information n'étant pas disponible sur les plateformes juridiques grand public », explique Sophie Godin, avocate, conseillère et enquêtrice à l'OAQ.

Plusieurs dénonciations proviennent des architectes. « Les membres de l'Ordre pourront constater que leurs signalements sont pris au sérieux et que nous n'hésitons pas à intervenir, ajoute l'avocate. Et le descriptif donne une bonne idée de la nature des infractions. »

Retrouvez cette liste sur le site de l'OAQ (oaq.com) sous l'onglet « Protection du public », dans la section « Exercice illégal et usurpation de titre ».

Du changement pour les déclarations d'intégrité

Des changements apportés au régime québécois d'intégrité, administré par l'Autorité des marchés publics (AMP), pourraient concerner les architectes et leurs cabinets.

Avec l'adoption du projet de loi n° 12, le 2 juin dernier, l'AMP peut désormais vérifier l'intégrité d'une entreprise, et ce, dès le moment où celle-ci obtient un contrat d'un organisme public, quel que soit le montant du contrat. Cette vérification peut comprendre une visite de chantier. Les sous-traitants sont également visés.

De plus, toutes les entreprises doivent présenter l'autorisation de contracter avec un organisme public, émise par l'AMP, au moment du dépôt d'une soumission, alors qu'on pouvait auparavant attendre à la signature du contrat. « Si vous avez l'intention de soumissionner pour des contrats publics, vous devriez demander votre autorisation immédiatement, suggère René Bouchard, directeur des affaires publiques à l'AMP. Cette analyse prend habituellement plusieurs semaines. »

Des sanctions administratives et pécuniaires allant jusqu'à 10 000 \$ pourraient bientôt être imposées par l'AMP aux contrevenants et contrevenantes, qui seront alors inscrits à un registre public. L'AMP pourrait aussi imposer des mesures correctives à une firme fautive (comme l'expulsion d'un ou une membre du conseil d'administration), voire la déclarer non admissible aux contrats publics pour une durée cinq ans.

Pour obtenir plus d'information, visitez le site de l'AMP : amp.quebec



Revêtements de sol industriels
pour des possibilités de conception infinies





GAMME DE REVÊTEMENT DE BOIS MODIFIÉ THERMIQUEMENT

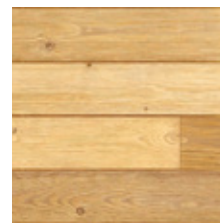
Revêtement intérieur ou extérieur

CARACTÉRISTIQUES

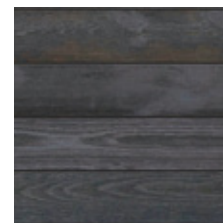
- Bois conservé grâce à un procédé de préservation naturel
- Résistant à la moisissure et aux insectes
- Disponible en fini bois naturel ou peint
- Motifs courants faciles d'installation
- Apparié pour une installation rapide et moins de pertes



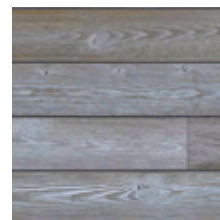
UFP
EDGE®



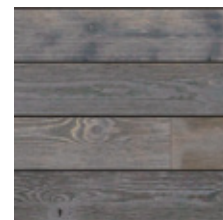
NATURAL



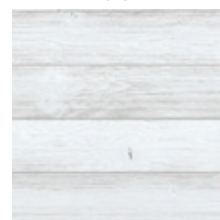
TIMBER RIDGE



BIG SKY



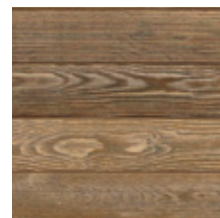
WOOD SMOKE



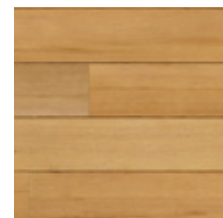
GLACIER



LOST TRAIL



BACK COUNTRY



VG HEMLOCK
NATURAL*

Largeurs de 1x6 et 1x8 po | Épaisseur de 11/16 po
| Longueurs de 8, 10, 12, 14 et 16 pi Bordures et fascia assortis disponibles

Distribué par:

 **UFP CANADA, INC.**
A UFP INDUSTRIES COMPANY

Contactez-nous au:
edgecanada@ufpi.com
450-246-3829
UFGCANADA.COM

*Commande spéciale

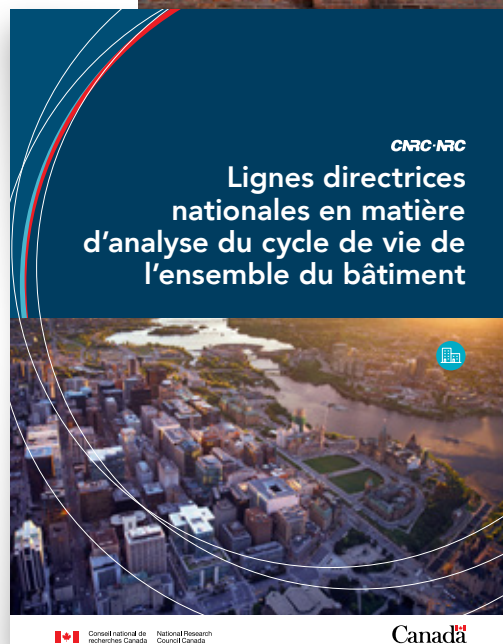
© UFP Canada, Inc. Tous droits réservés. UFP-Edge est une marque de commerce déposée de UFP Industries, Inc.

110, montée Guay Saint-Bernard-de-Lacolle
Québec J0J1V0

14341 7/22



Photo : Adobe Stock



Analyse du cycle de vie: nouvelles lignes directrices du CNRC

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) vient de publier ses lignes directrices nationales en matière d'analyse du cycle de vie (ACV) de l'ensemble d'un bâtiment.

Le document vise à faciliter l'interprétation des normes pertinentes afin d'harmoniser et d'améliorer la pratique de l'ACV appliquée aux bâtiments.

Il explique les différents scénarios qui définissent le cycle de vie d'un bâtiment, décrit le principe d'analyse comparative, offre une méthode de calcul de la surface applicable ainsi que plusieurs exemples de flux et d'indicateurs, en plus d'un lexique.

🔗 Pour consulter le document : bit.ly/3bFi6S

Abonnement au magazine *Esquisses* pour les non-membres de l'OAQ



30 \$ pour 4 numéros par année

Bon de commande: oaq.com/magazine-esquisses/abonnement



Développement durable Nouvelle formation obligatoire

L'OAQ a lancé cet été une activité de formation obligatoire en développement durable, comme l'exige son conseil d'administration. Intitulée *Milieus de vie durables et résilients : Le rôle de l'architecte*, elle a pour objectifs de sensibiliser les architectes à leur rôle de leaders dans ce domaine et de favoriser l'acquisition d'un langage commun au sein de la profession.

L'activité, accessible dans l'Espace membre au coût de 50 \$, comprend 20 capsules vidéo d'environ cinq minutes chacune. Les capsules sont regroupées en trois modules à la fin desquels un bref questionnaire doit être rempli. L'ensemble des visionnements compte pour deux heures de formation continue dans la catégorie 1 – Participation à des cours, ateliers, séminaires, colloques ou conférences. Puisqu'il s'agit d'une activité de formation offerte par l'OAQ, ces heures seront inscrites automatiquement, dès la réussite du dernier questionnaire. Il n'est donc pas nécessaire de la déclarer.

Les membres inscrits ou inscrites au tableau de l'Ordre au 1^{er} juillet 2022 doivent suivre cette formation durant le cycle 2022-2024. Les membres inscrits ou inscrites après cette date ont jusqu'à deux ans après leur inscription pour le faire.

Errata

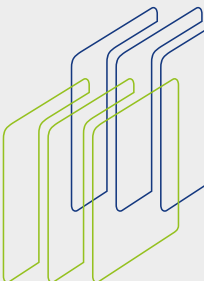
Une erreur a été signalée dans l'article « Dernière phase du nouveau complexe hospitalier du CHUM et amphithéâtre Pierre-Péladeau » (*Esquisses*, vol. 33, n° 2) : la photo n° 1 aurait dû être attribuée à Adrien Williams. De plus, nous tenons à préciser que la phase 3 du CHUM n'a pas fait l'objet d'un consortium formé des quatre firmes CannonDesign, NEUF architect(e)s, Jodoin Lamarre Pratte architectes et Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes. Les regroupements étaient les suivants : conception : CannonDesign + NEUF architect(e)s ; finalisation de la conception, exécution et surveillance des travaux : Jodoin Lamarre Pratte architectes/Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes en consortium. Les corrections ont été apportées dans la version en ligne de l'article.

Dans notre dernier numéro, une coquille s'est glissée dans le texte sur le lauréat du prix Mise en valeur du patrimoine. Nous aurions dû écrire Jocelyn Bérubé (au lieu de Jocelyn Bélanger), qui est directeur de projet chez Cadillac Fairview. La correction a été apportée dans la version en ligne de l'article.



**BSDQ,
une équipe
dévouée,
toujours là pour
vous aider.**

**514-355-7600 #1
info@bsdq.org**



BSDQ

*Créé par l'industrie,
pour l'industrie.*

Mise à jour sur le calcul de l'expérience en architecture

Le calcul de l'expérience en architecture peut être source de confusion pour les architectes, comme en faisait état un article d'*Esquisses* paru en 2017*. Certaines personnes prennent comme point de départ la date d'inscription au tableau de l'Ordre, alors que d'autres considèrent l'expérience antérieure à l'inscription, acquise à l'étranger ou pendant le stage professionnel. L'Ordre s'est récemment repeniché sur la question pour apporter de nouvelles précisions.

D'emblée, l'Ordre estime que le nombre d'années d'expérience en architecture et l'inscription au tableau de l'Ordre sont deux choses distinctes. L'expérience de travail en architecture peut certainement inclure le stage professionnel, au cours duquel les stagiaires exercent leurs activités professionnelles sous la supervision et la responsabilité d'architectes, de même que l'expérience acquise par les personnes qui ont exercé la profession d'architecte à l'étranger. Il est donc normal que des membres cumulent quelques années d'expérience en architecture avant leur inscription au tableau de l'Ordre.

Par ailleurs, de façon générale, l'Ordre considère que l'expérience de travail acquise en architecture est pertinente à compter de l'obtention du diplôme de maîtrise en architecture.

Sous réserve de ce qui précède, il est donc possible de quantifier la durée de son expérience en architecture avant son inscription comme architecte au tableau de l'Ordre et d'en faire état publiquement, dans son CV ou sur un site Web d'entreprise. En effet, l'inscription au tableau de l'Ordre ne marque pas le début de l'expérience en architecture, mais bien le moment à partir duquel on peut porter le titre d'architecte.

L'importance du titre

Rappelons que l'inscription au tableau de l'Ordre est essentielle pour porter le titre d'architecte, qui représente un gage de compétence pour le public. D'une part, ce titre atteste que la personne a rempli les exigences d'admission à la profession: diplôme, stage professionnel et examen. D'autre part, il témoigne des obligations qu'elle doit respecter tout au long de sa vie professionnelle: formation continue obligatoire, inspection professionnelle, assurance responsabilité professionnelle, respect du Code de déontologie, entre autres.

Par conséquent, les architectes doivent porter une attention particulière au libellé de leur expérience dans le domaine de l'architecture afin de bien distinguer la durée totale de leur expérience et celle de leur inscription à l'Ordre. Faire une représentation fautive, trompeuse ou incomplète à ce sujet contreviendrait au Code de déontologie.

Exemple

Une architecte inscrite au tableau de l'Ordre en 2021, diplômée en 2015 et ayant acquis, depuis lors, une expérience pertinente en architecture, ne peut prétendre être architecte depuis 2015. Par contre, elle pourrait en 2022 utiliser le libellé suivant: «Architecte depuis 2021, ayant sept années d'expérience dans le domaine de l'architecture...» ●

*Cet article, qui a été très consulté, n'est plus à jour et a été retiré de la section «Aide à la pratique» du site de l'OAQ.



Principales résolutions du conseil d'administration de l'Ordre

Réunion du 8 juillet 2022

- Adoption d'une politique de placement pour le fonds d'assurance
- Adoption des modifications aux mandats des comités d'audit et d'assurance responsabilité professionnelle en vue d'une plus grande efficacité
- Attribution de la responsabilité des placements au comité d'assurance responsabilité professionnelle
- Abolition en conséquence du comité de placements
- Nomination d'Ève-Marie Surprenant, architecte, comme administratrice de l'Ordre pour un mandat de trois ans (afin de pourvoir le poste laissé vacant dans la région 2)
- Adoption des états financiers audités au 31 mars 2022
- Adoption des projections financières 2023-2024 pour fins d'information de l'assemblée générale annuelle
- Adoption du projet de cotisation annuelle 2023-2024 pour fins de consultation des membres
- Radiation des architectes n'ayant pas acquitté le paiement de la cotisation
- Octroi d'un contrat pour le remplacement des serveurs de l'Ordre
- Adoption de la police d'assurance des administrateurs-dirigeants
- Octroi des bourses universitaires de l'OAQ
- Nomination de Marie-Joëlle Larin-Lampron à titre de syndique adjointe

Faites partie des acteurs de changement en efficacité énergétique.



Proposer le programme Solutions efficaces à vos clients, c'est jouer un rôle de premier plan dans l'efficacité énergétique de leur entreprise. C'est aussi être partie prenante de leur succès et du vôtre.

Passez à l'action et obtenez une rémunération incitative. Visitez hydroquebec.com/solutionseffices.





Panel Les outils d'optimisation du cycle de vie :
passerport du bâtiment et BIM. De gauche à droite : Erik Poirier,
Mathieu Robitaille, Joël Courchesne, Naomi Keena.

Photo : Benoit Desjardins

◀ Colloque Architecture et économie circulaire,
17 mai 2022, Palais des Congrès de Montréal
Photo : Benoit Desjardins

Colloque Architecture et économie circulaire

Un virage s'impose

Le 17 mai dernier avait lieu le colloque Architecture et économie circulaire au Palais des congrès de Montréal. Le rendez-vous, organisé en collaboration par l'OAQ et Architecture sans frontières Québec, a été l'occasion de faire connaître des pratiques encore émergentes, mais essentielles en raison de la crise climatique.

Nicolas Delon, architecte fondateur et associé de la firme Encore Heureux, a mis la table de Paris. Sa présentation par visioconférence a illustré de manière saisissante la nécessité, pour l'humanité, de réduire l'extraction de matières et la production de déchets. Il a ensuite donné un aperçu des moyens d'y parvenir à travers des projets d'architecture.

Tout au long de la journée, des tables rondes ont permis d'approfondir différentes notions et pistes de solution: architecture réversible, intégration des

matériaux de réemploi dans le respect des normes, tactiques d'approvisionnement responsable, distinction entre matériaux biosourcés, recyclés et de réemploi, outils d'optimisation du cycle de vie et prolongation de la durée de vie des bâtiments. L'architecte Bernard Bitar, des services immobiliers de Desjardins, a quant à lui donné une conférence sur les manières de convaincre sa clientèle d'opter pour les stratégies circulaires.

Ce colloque s'inscrivait dans la démarche amorcée ce printemps en vue de

doter l'OAQ d'une vision et d'un plan d'action en ce qui concerne la transition socioécologique. Une première mouture de cette vision, basée sur des consultations auprès des membres de l'OAQ, a d'ailleurs été présentée à l'assistance pour discussion.

Plus de 120 personnes ont participé à l'événement en présentiel. Les enregistrements vidéo de certaines présentations sont accessibles dans le portail de formation de l'OAQ.

oiaq.com/formation-continue

DANS LES MÉDIAS

REM de l'Est

L'OAQ a été très présent dans le débat entourant la dernière version du projet du REM de l'Est avant que le projet ne soit finalement abandonné. Le président de l'OAQ, Pierre Corriveau, a été cité dans deux articles, l'un paru le 9 mars dans *La Presse* et l'autre le 10 mars dans *Le Devoir*. Ses propos ont été repris dans des textes d'opinion: un éditorial de Brian Myles dans *Le Devoir* du 11 mars, une lettre ouverte de Gérard Beaudet dans le même quotidien le 12 mars et une chronique de Michel C. Auger dans *La Presse* le 13 mars. Pierre Corriveau a exprimé sa pensée plus en détail dans une lettre ouverte parue le 16 mars dans *Le Devoir* et intitulée *Le REM doit viser l'exemplarité globale*. Il y invitait le gouvernement du Québec à ne pas se contenter de la note de passage au chapitre de l'acceptabilité sociale et à prendre le temps de faire le meilleur projet possible pour le Québec et pour Montréal. La suite des événements lui aura donné raison puisque le gouvernement a stoppé le projet le 2 mai, le temps de revoir sa gouvernance.



◀ Claude Provencher
Photo : Frédérique Ménard-Aubin

Réactions au décès de Claude Provencher

En plus de rendre un dernier hommage à Claude Provencher dans le précédent numéro d'*Esquisses* (vol. 33, n° 2, été 2022), Pierre Corriveau l'a fait sur les ondes de Radio-Canada le 9 mai à l'émission *Le 15-18*, animée par Annie Desrochers. Il a évoqué le caractère rassembleur des nombreuses réalisations institutionnelles de l'architecte disparu, soulignant que le cofondateur de Provencher_Roy a toujours cherché à injecter plus de qualité dans les projets confiés à sa firme. Il a aussi été question de son souci du patrimoine et de la vigueur avec laquelle il a lutté pour une meilleure reconnaissance de la profession d'architecte.

Démolition du centre commercial du Domaine-de-L'Estérel

Le président de l'OAQ figure parmi les 33 cosignataires d'une lettre ouverte qui dénonce vigoureusement la démolition de

l'ancien centre commercial du Domaine-de-L'Estérel, dont une partie était pourtant classée. Écrit par Renée Genest, directrice générale d'Action patrimoine, et France Vanlaethem, présidente de Docomomo Québec, le texte paru dans *Le Devoir* du 28 mai réclame les sanctions les plus sévères contre les coupables. En 2013, l'OAQ et plusieurs organismes avaient fait pression pour que ce bâtiment soit classé par le ministère de la Culture et des Communications, ce que ce dernier a fait en 2014. Cette protection aura malheureusement été insuffisante.

L'OAQ applaudit la PNAAT

Le 6 juin, Radio-Canada et *Le Quotidien de Saguenay* ont sollicité les commentaires du président de l'OAQ à l'occasion du dévoilement de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT). Ce dernier a rappelé que cette politique répond au souhait que l'OAQ exprime depuis 1982. Il s'est réjoui du fait que le gouvernement reconnaisse enfin le rôle de l'architecture comme facteur de bien-être et qu'il la situe dans une vision d'ensemble, en relation avec l'aménagement du territoire. Réagissant à la volonté de l'État de densifier les villes pour limiter l'étalement urbain, Pierre Corriveau a affirmé qu'il sera essentiel de le faire tout en améliorant la qualité de vie. Il s'est dit impatient de connaître le plan de mise en œuvre, attendu à l'hiver 2023.

ÉVÈNEMENT

Journée d'étude sur le patrimoine moderne

Le 21 avril, le président de l'OAQ a pris la parole lors d'une journée d'étude organisée à l'occasion du 20^e anniversaire du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en architecture moderne et patrimoine de l'UQAM. Dans un contexte où le patrimoine moderne est souvent mal aimé et menacé, Pierre Corriveau a mis en relief l'importance de le préserver, non seulement pour sa valeur culturelle, mais aussi en raison du geste écologique que cela représente. Les architectes, a-t-il rappelé, ont un rôle central à jouer pour pérenniser le patrimoine moderne en lui donnant un sens dans le cadre bâti d'aujourd'hui.

CAPSULE VIDÉO

Surveillance des travaux

À l'instar de plusieurs organisations, l'OAQ a joint sa voix à celle de l'Ordre des ingénieurs du Québec dans une série de capsules vidéo plaidant pour la surveillance obligatoire des travaux. Dans un enregistrement d'une minute diffusé sur les réseaux sociaux, Pierre Corriveau affirme entre autres que la surveillance obligatoire des travaux est actuellement «le chaînon manquant de la protection du public». ●



▲ Extrait de la capsule vidéo de l'Ordre des ingénieurs du Québec mettant en vedette le président de l'OAQ.



Peintures
MF

RUST-OLEUM
SIERRA
PERFORMANCE



LUC CHARTRAND

Spécialiste en revêtements architecturaux
lchartrand@peinturesmf.com | 514 554-0840
Certifié MPI acs0249

Développé et fabriqué
au Québec depuis 1967



Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Entre espoir et retenue

En juin dernier, le gouvernement du Québec a enfin adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), 40 ans après la demande initiale de l'OAQ. Six protagonistes réagissent à la vision exprimée et formulent leurs propositions pour le futur plan d'action.

PAR EMILIE LAPERRIÈRE

Valorisation du patrimoine existant

Un pas en avant important: c'est ainsi que Dinu Bumbaru décrit la PNAAT. «On parle d'architecture dans un contexte, dans son environnement. C'est un point essentiel. On peut faire quelque chose qui sera digne du 21^e siècle avec ce qu'il y a là-dedans», croit le directeur des politiques d'Héritage Montréal.

Sans surprise, celui-ci s'est surtout attardé à la question du patrimoine. «En 2022, on devrait viser la qualité et l'excellence, pas juste dans le nouveau bâti, mais également dans la transformation des bâtiments existants. J'aurais aimé que la qualité dans la requalification du patrimoine fasse partie des orientations», admet-il.

Héritage Montréal travaillera donc avec le gouvernement pour s'assurer que le plan d'action prévoit des mesures concrètes pour le patrimoine, comme des prix d'excellence récompensant les meilleurs projets.



Photo : Adobe Stock

La fiscalité est aussi une avenue à considérer, selon Dinu Bumbaru. Ce dernier fait remarquer par exemple que les États-Unis ont mis au point une approche qui valorise l'investissement dans le bâti existant par l'entremise de crédits d'impôt et d'autres incitatifs. « La province pourrait se doter d'un modèle québécois qui encourage l'entretien et la requalification du patrimoine. »

L'expert souhaite également que l'on revoie les codes du bâtiment pour mieux y intégrer le patrimoine. « On s'attend à une nouvelle interprétation des codes pour reconnaître le capital environnemental du bâti. »

De la formation sur le patrimoine serait par ailleurs utile aux professionnels et professionnelles et aux gens de métier, selon lui.

Accompagnement technique

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) accueille favorablement la vision

portée par la PNAAT. « Elle va contribuer à la lutte aux changements climatiques et au développement de milieux de vie dans chaque ville et chaque village au Québec », estime le président et maire de Gaspé, Daniel Côté.

Ce dernier croit que son adoption facilitera la tâche des villes au cours des prochaines années, en particulier en aménagement du territoire. Il salue la volonté du gouvernement de concentrer le développement dans les périmètres urbains, en misant sur des projets à échelle humaine.

L'UMQ souhaite que le plan d'action comporte des réformes législatives pour alléger certains processus. « On veut voir une nouvelle mouture de la Loi sur l'expropriation pour donner davantage les coudées franches aux municipalités qui désirent acquérir des propriétés pour améliorer le milieu de vie », illustre Daniel Côté.

En matière de qualité architecturale, les municipalités auront besoin d'un accompagnement technique, considère le président de l'UMQ. Il se réjouit d'ailleurs du futur partenariat renforcé entre le milieu municipal et le gouvernement pour réaliser des projets inspirés des meilleures pratiques, comme le précise la PNAAT.

« On n'a pas l'expertise, au niveau municipal, pour juger de la qualité architecturale des bâtiments. C'est un art, l'architecture. »

Le maire espère également que de l'aide financière sera prévue pour conserver et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux.

Place aux concours d'architecture

La politique réjouit le Bureau du design de la Ville de Montréal. « On attendait cet engagement depuis que Montréal a adopté l'Agenda 2030, qui prône aussi la qualité. On sent que plusieurs éléments de la PNAAT vont dans la même direction », souligne le chef d'équipe et commissaire Patrick Marmen.

La vision large de la qualité, qui inclut le développement durable, sa contribution à la vitalité économique, à la diversité et à la résilience des milieux, ainsi qu'au bien-être des populations, correspond à celle du Bureau du design. « On est contents de partager le souhait très clair de développer une culture de la qualité. Celle-ci demande un effort quotidien et une mobilisation du public », affirme Patrick Marmen.

« On peut faire quelque chose qui sera digne du 21^e siècle avec ce qu'il y a [dans la PNAAT]. »

– Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal

Les municipalités étant au cœur de l'action en aménagement, celui-ci espère que le gouvernement deviendra un partenaire dans ce domaine. « On a besoin d'outils concrets pour nous aider à réaliser de la qualité en architecture. Le concours architectural est la meilleure technique pour y arriver. Ces projets obtiennent des prix d'excellence, démontrent l'exemplarité de la Ville. » Or, le recours au concours se trouve freiné par la règle du plus bas soumissionnaire. Patrick Marmen aimerait donc que le plan d'action y remédie.

En matière de sensibilisation à la qualité architecturale, ce dernier espère que Québec reconnaîtra l'expertise de la Ville de Montréal. « On fait la promotion de la qualité depuis 30 ans. On a conçu beaucoup d'outils qu'on met en commun avec les autres villes. On a déjà parcouru un bout de chemin. »

En attente du plan d'action

Très investie dans le dossier lorsqu'elle était présidente de l'OAQ, Nathalie Dion considère le dévoilement de la vision de la PNAAT comme un succès. « C'est un premier jalon. Ça répond aux enjeux identifiés par l'Ordre. Je suis aussi contente que le gouvernement reconnaisse qu'il a des lacunes dans sa gestion et dans l'atteinte de la qualité architecturale. »

Elle attendra toutefois des mesures concrètes avant de sabler le champagne. « Est-ce que la PNAAT sera suffisante pour que le gouvernement prenne des décisions difficiles, comme la fin de la règle du plus bas soumissionnaire? J'ai hâte de voir », illustre l'architecte associée chez Provencher_Roy. →

Celle-ci souhaite également que l'ensemble des ministères adhère au plan de mise en œuvre et que le milieu municipal, qui est un grand donneur d'ouvrage, soit accompagné dans la démarche. « Les jeunes maires me donnent l'espoir que les choses changeront. Ils sont plus visionnaires que leurs prédécesseurs. »

Nathalie Dion croit fermement à l'importance d'une structure de gouvernance qui chapeauterait la politique et son application. « Ça prend une révision de la commande publique en architecture, qui a une grande influence sur le résultat », ajoute-t-elle.

Cette dernière apprécie par ailleurs que la vision présentée traite du cycle de vie des bâtiments. « Il faut qu'on arrête de penser dans l'immédiat et que l'on considère le long terme. Il faut analyser ce qu'un projet va coûter dans 50 ans. »

De l'avis de l'architecte, il faudrait définir les critères de la qualité architecturale pour l'évaluer. « On reconnaît néanmoins déjà que la qualité ne se limite pas à l'esthétique, qu'elle participe au bien-être. »

Importance des paysages

Comme Nathalie Dion, Rémi Morency a représenté l'OAQ au comité de rédaction de la Stratégie québécoise de l'architecture, l'un des documents qui ont servi de base à la PNAAT. Il s'inquiète toutefois d'une certaine dilution du volet architecture dans cette dernière. « En englobant l'aménagement du territoire, la vision embrasse très large. C'est presque une liste d'épicerie », constate l'architecte associé et urbaniste chez Groupe A/Annexe U.

Malgré tout, il estime que le Québec progresse. « C'est une grande avancée quant à la préoccupation de la qualité, qui nous faisait auparavant défaut. »

Il espère que le futur plan d'action se révélera réaliste. « La PNAAT vise une harmonisation des politiques de la part de plusieurs ministères et organismes territoriaux et municipaux. C'est déjà un objectif très ambitieux. »

Selon lui, les décisions prises dans le cadre de réglementations municipales ont beaucoup d'influence sur l'architecture. « Or, il y a souvent des contraintes incompréhensibles, des règles copiées-collées qui n'ont rien à voir avec les caractéristiques essentielles des milieux. » Rémi Morency estime donc qu'il faut revoir la réglementation municipale du cadre bâti.

Il souhaite également que le plan d'action sensibilise les instances décisionnelles et la population aux paysages et à leur valeur économique importante. « Il serait aussi essentiel de réaliser des études pour savoir dans quels milieux on doit intervenir. Le nerf de la guerre, c'est de choisir nos interventions avec soin. »

« Champions » de la qualité

Jacques White a passé toute sa carrière à espérer une politique semblable à la PNAAT. S'il considère comme « formidable » la reconnaissance par le gouvernement de l'intérêt public de l'architecture, il estime que la nouvelle politique manque pour l'instant de concret.

« La démarche a contribué à une prise de conscience commune qu'on ne peut pas continuer comme on le faisait au 20^e siècle, se réjouit le professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université Laval. Le plus gros talon d'Achille de cette politique, c'est sa mise en œuvre. Ce n'est pas parce qu'on écrit de belles choses que ça donne des résultats. »

Pour passer de la parole aux actes, le professeur propose de nommer des « champions » de la qualité architecturale qui piloteraient tous les aspects d'un projet, du début à la fin.

Jacques White souhaite en fait que le plan d'action crée un écosystème de discussions sur la qualité architecturale. « Pour connaître la réalité vécue sur le terrain et ses conséquences, il faut mobiliser une forme d'intelligence collective. Ça prend une vision large et approfondie », explique-t-il.

Puisque la qualité est l'élément clé, celui-ci aimerait également que l'on fasse davantage confiance à ceux et celles qui la comprennent : architectes, ingénieurs et ingénieurs et autres. « Ailleurs dans le monde, les milieux de qualité ont en commun cette liberté qu'ils accordent aux professionnels pour proposer des idées et innover. »

Selon le professeur, le Québec gagnerait lui aussi à laisser plus de place à l'innovation, à un certain goût du risque et aux expérimentations exemplaires. ●



Une vision en quatre axes

Le document dévoilé le 6 juin par le gouvernement du Québec est une vision stratégique déclinée en quatre axes :

- 1 **Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;**
- 2 **Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;**
- 3 **Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;**
- 4 **Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.**

Le gouvernement dit s'être appuyé sur ses propres activités de consultation en aménagement du territoire tenues en 2021, sur la tournée de conversations publiques qu'a menée l'OAQ dans 13 villes du Québec en 2017 ainsi que sur l'apport de multiples spécialistes.

Le plan de mise en œuvre est attendu à l'hiver 2023.

➦ On peut consulter la vision stratégique de la PNAAT au bit.ly/30SO3tf



Bourse universitaire 2021 de l'OAQ

Le pouvoir de l'architecture tissée

Dans son travail de maîtrise intitulé *From Loom to Room* (*Du métier à tisser à la pièce*), Naomi Julien a exploré les possibilités spatiales, conceptuelles et performatives du tissage tridimensionnel. Pour *Esquisses*, elle explique comment elle a cherché à traduire la matière en espace, le mouvement en forme et la conception en collaboration.

PAR NAOMI JULIEN

◀ *Projet From Loom to Room*, Naomi Julien
Photos : Naomi Julien

Dans le cadre de ma dernière session de maîtrise, j'ai étudié le processus de tissage tridimensionnel dans la conception architecturale, sous la supervision de la professeure adjointe Theodora Vardouli, à l'École d'architecture Peter Guo-hua Fu de l'Université McGill.

Après avoir obtenu mon diplôme, j'ai eu l'occasion de voyager en Allemagne grâce à la Bourse universitaire 2021 de l'OAQ. J'ai pu en apprendre davantage sur les recherches actuelles en ce qui concerne les projets tissés en visitant l'Institute for Computational Design and Construction (ICD) et l'Institute of Building Structures and Structural Design (ITKE) de l'Université de Stuttgart.

J'ai ainsi eu la chance d'explorer des possibilités numériques, robotiques et analogiques en lien avec mon sujet d'étude.

D'entrée de jeu, le tissage a toujours permis de rassembler des générations. Il s'agit d'une activité partagée et collaborative qui est traditionnellement réalisée par les femmes. Partout dans le monde et à travers l'histoire, c'est un moyen d'expression artistique. Aujourd'hui, les études féministes comme celles de Carol P. Christ reconnaissent l'importante contribution des tisserandes à notre culture. Je me suis toutefois demandé s'il était possible d'intégrer l'activité de tissage à la conception même des bâtiments.

La conception comme processus

Pour comprendre la pertinence architecturale du tissage, j'ai entrepris de tisser une pièce en faisant appel à des techniques de conception numérique et analogique inspirées notamment par les travaux de Vernelle A. A. Noel.

J'ai commencé par bâtir un cadre en fabriquant un cube rigide de bois d'ébène de deux mètres carrés. J'ai ensuite pratiqué des encoches à égales distances sur les douze arêtes et, pour le fil, j'ai choisi un mélange synthétique très extensible. Avec ce fil, j'ai relié les arêtes: les traits se sont ainsi progressivement transformés en surfaces, les circuits en schémas et les épaisseurs en obstacles.

Au fur et à mesure que le mouvement de mon corps interagissait avec le fil, le déviait et le déformait, les réseaux filaires se transformaient en couches de densités variables.

Plus j'avancais, plus la chaîne et la trame (la direction relative des fils, à la verticale et à l'horizontale) articulaient des formes dans lesquelles apparaissaient des ouvertures, des intersections, des seuils et

des passages. Le résultat représentait une négociation entre l'intérieur et l'extérieur, entre la beauté et l'utilité, entre le public et le privé, entre l'art et le design.

Tisser l'espace

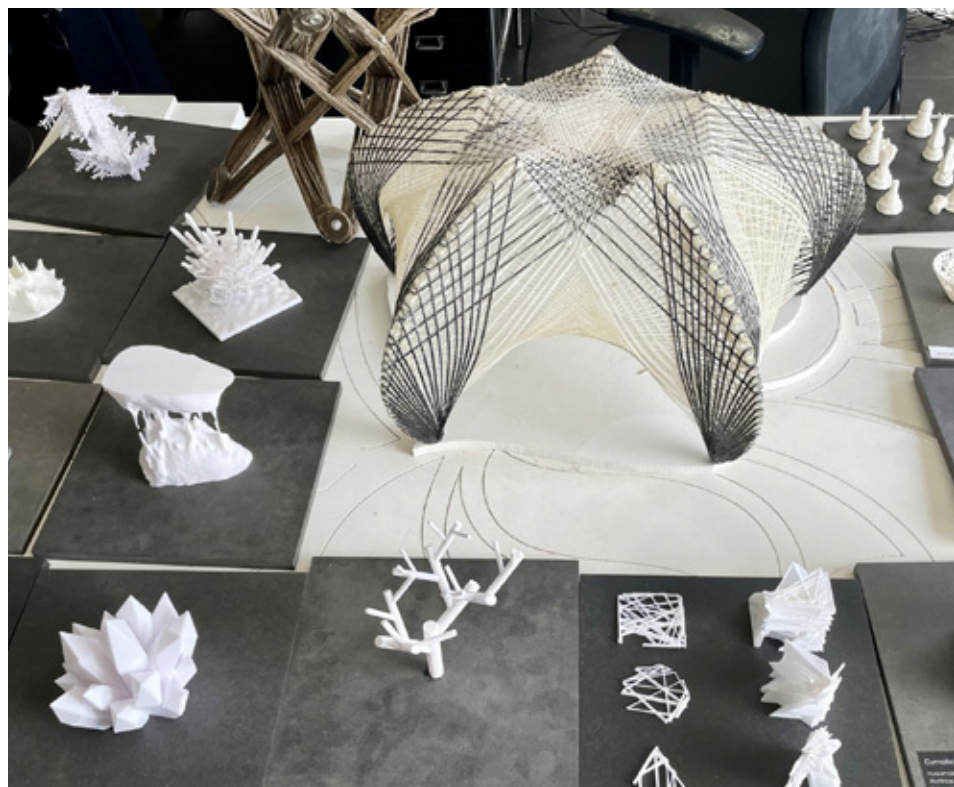
Cette recherche ne propose pas une solution de rechange aux structures rigides des bâtiments, mais un tissage de ce type pourrait subdiviser les espaces intérieurs en créant des cloisons semi-transparentes. Il pourrait aussi relier les façades des bâtiments à l'aide de marquises filamenteuses.

Des structures en tissu pourraient ainsi compléter les systèmes de construction actuels et former un type d'architecture auxiliaire. Cette approche permettrait même de repenser le cadre urbain, l'espace public et les infrastructures. La question qui se pose ensuite est de savoir comment utiliser l'espace pour qu'il puisse être «tissé».

Stuttgart et Fribourg

Mon approche du tissage en tant que pratique architecturale a été inspirée en grande partie par les recherches effectuées au cours des dix dernières années à l'ICD et à l'ITKE. C'est pourquoi Stuttgart est rapidement devenue une destination logique pour mon voyage d'études.

J'ai visité ces deux instituts universitaires et rencontré des membres du Cluster of Excellence Integrative Computational Design and Construction for Architecture (IntCDC), qui réalisent divers



◀ Maquette d'étude du tissage en fibre de carbone et incarnation matérielle de concepts architecturaux, Université de Stuttgart, ICD
Photo : Naomi Julien

projets sur une variété de structures architecturales. Leurs recherches portent sur l'innovation des matériaux bionumériques, l'optimisation de la performance du bois et la conception de projets en fibres de carbone, et sont diffusées sous diverses formes: articles théoriques, modèles prototypiques et pavillons construits. Leurs travaux s'intéressent au passage des techniques anciennes aux possibilités de la conception numérique.

Par exemple, une collaboration entre l'IntCDC et l'Université de Fribourg, en Allemagne, vise dans un premier temps l'étude de la séquence des fibres tissées à la main selon des techniques traditionnelles d'enroulement, de nouage et de laçage. Dans un deuxième temps, ces séquences sont numérisées, puis transmises à un bras robotique qui imprime en 3D des brins de matériaux naturels, dérivés du lin. Cette collaboration a notamment donné lieu au pavillon livMatS, une structure qui est faite de matériaux locaux, renouvelables et biodégradables et qui accueille temporairement des conférences dans le Jardin botanique de l'Université de Fribourg.

Comme le suggère le chercheur Rizal Muslimin, les réalisations en fibre conçues à l'ICD valorisent le tissage comme une plateforme de réflexion qui porte à considérer l'architecture comme un processus plutôt qu'un produit. Si une telle architecture peut simplifier les pratiques de conception, les matériaux flexibles ouvrent la voie à de nouvelles méthodes de construction écologiques. Dans une discipline où les structures complexes consomment des ressources humaines et matérielles considérables, il est nécessaire de simplifier les méthodes tout en allant au-delà des propriétés structurelles de la forme.

Mon voyage en Allemagne m'a donc permis d'élargir ma vision du tissage et de l'envisager tant comme un élément de liaison architecturale que comme un moyen de minimiser la matérialité dans un contexte de conception durable. ●

🔗 On peut voir le travail de Naomi Julien Ici :

- vimeo.com/723483149
- instagram.com/p/CbPzVCRrZij/

🔗 On peut lire son projet de maîtrise ici :

- bit.ly/3zEPRAW



▲ Pavillon livMatS, Fribourg (Allemagne)
Photo : ICD/ITKE/IntCDC, Université de Stuttgart

◀ Maquettes d'étude à l'aide d'impression 3D et incarnation matérielle de concepts architecturaux, Université de Stuttgart, ICD
Photo : Naomi Julien





Manoir André Blouin, Outremont, INPHO
Architectures physiques et d'information
Photo : Simon Lachapelle

L'héritage de la modernité

Une influence qui perdure

L'influence des Gropius, Le Corbusier, Mies van der Rohe et autres Wright est encore manifeste dans le cadre bâti d'aujourd'hui. Mais si les principes du mouvement moderniste sont toujours d'actualité, ils sont revisités dans un contexte de développement durable.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

« On ne renie pas la modernité », commente Renée Mailhot, architecte associée à la Shed Architecture, qui a notamment travaillé sur un projet de rénovation dans Habitat 67, icône montréalaise de l'architecture moderne. « Nous appliquons beaucoup de principes architecturaux modernes dans l'architecture contemporaine, par exemple en ce qui concerne le traitement des matières ou la luminosité naturelle. » Ces principes ont dicté le design de la maison Shefford, un projet piloté par la Shed que

n'aurait pas renié l'auteur de la Maison sur la cascade.

À une plus grande échelle, le nouveau CHUM affiche clairement ses influences modernes, selon l'ensemble des architectes interrogés pour cet article. On souligne la transparence, l'ouverture vers l'extérieur par des murs rideaux et une épuration digne du Bauhaus.

L'époque moderne a aussi légué tout un patrimoine bâti qui demande à être adapté aux besoins contemporains. Qu'en pensent les nouvelles générations

d'architectes? Peut-on, par exemple, rafraîchir une polyvalente brutaliste aux airs de bunker antinucléaire sans trahir l'intention d'origine? « C'est un bon défi, reconnaît Renée Mailhot, mais il faut éviter de faire du faux vieux: la ligne est toujours très mince entre sensibilité et mimétisme. Il est d'ailleurs ironique de transformer un bâtiment brutaliste avec délicatesse! »

Elle apprécie les matériaux modernes comme le verre, l'acier ou le béton, mais déteste la céramique, le fibrociment ou le plastique qui imitent le bois, la fausse pierre, les appliques de béton, la brique collée. « Ça va mal vieillir », dit-elle.

L'architecte a notamment rénové la maison J. J. Joubert, à Laval – une résidence de style *mid-century modern* construite dans les années 1950 –, en valorisant le bois, les fenêtres pleine hauteur et la brique peinte. « Les clients voulaient célébrer la modernité de cette maison », reprend-elle.

Noble, beau, universel

Jean-Maxime Labrecque, architecte fondateur d'INPHO Architectures physiques et d'information, a aussi rénové des bâtiments modernes, dont la maison Bernstein et Mayerovitch, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges, et le manoir André Blouin, à Outremont, pour lequel l'architecte a exposé l'ossature de béton.

« On condamne facilement le modernisme d'après-guerre, mais ce style est noble, beau et universel, avec ses espaces affranchis de leur structure. Les cinq points d'architecture moderne de Le Corbusier* sont encore d'actualité », dit-il.

L'architecte a élaboré un cours de design d'intérieur pour l'Université de Montréal, où il anime aussi un atelier sur les chefs-d'œuvre modernes dénaturés. « Je demeure un grand fan du béton, dit-il. Le brutalisme a conduit à des propositions sculpturales d'une grande puissance expressive. »

Il se dit toujours inspiré par des immeubles comme la tour CIBC, Place Ville-Marie, le Palais de justice de Montréal, de nombreuses stations de métro, surtout Peel, avec ses insertions de céramique signées Mousseau, ou encore la Caisse populaire de Saint-Zotique, dans le quartier Saint-Henri à Montréal. « Même si certains de ces bâtiments ne plaisent pas, ils ont une influence par leur puissance expressive, comme le Complexe G, qui signale de manière élégante l'arrivée de Québec dans la modernité », dit-il.

Selon lui, l'héritage moderniste se reflète de nos jours dans des édifices tels que celui de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou le pavillon Lassonde du Musée national des beaux-arts du Québec. « La simplicité du modernisme offre souvent pause, sérénité et contemplation, dit-il. On en a beaucoup besoin aujourd'hui! »

En réaction, le courant postmoderniste est caractérisé par des considérations essentiellement de décoration, fait remarquer Jean-Maxime Labrecque. France Vanlaethem, professeure à l'UQAM, et présidente fondatrice de Docomomo Québec, la section locale d'un mouvement international valorisant l'architecture du 20^e siècle, abonde dans ce sens et mentionne certains exemples: la tour KPMG, le 1000 de la Gauchetière ou le Château Westmount Square, tous situés à Montréal.

Pour Hubert Pelletier, architecte chez Pelletier de Fontenay, le postmodernisme n'est qu'une parenthèse stylistique vouée à disparaître, car il n'offre pas d'incitatifs économiques ou fonctionnels. Le modernisme, quant à lui, s'inscrit davantage dans la durée: « Sur les photos des années 1930 ou 1960, on voit que les immeubles sont encore actuels, même si les voitures ou les vêtements ont beaucoup changé », dit-il.

Projet Habitat, rénovation d'une unité dans
Habitat 67, Montréal, la Shed Architecture
Photo : Maxime Brouillet

Maison Bernstein et Mayerovitch, Montréal,
INPHO Architectures physiques et d'information
Photo : Frédéric Bouchard



L'immeuble de verre ou de béton brutaliste respecte sa propre logique. Il y a eu des dérives, mais une boîte de béton sans fenêtres, si elle répond mal aux besoins d'une école primaire, pourrait convenir à un centre d'archives.

Les critiques du modernisme dénoncent surtout l'approche *cheap*, poursuit Hubert Pelletier, car le modernisme signifie économie de moyens. Par ailleurs, certaines réalisations de ce courant ont souffert d'un manque d'inspiration.

Nouvelle génération

« Nos patrons ont côtoyé des modernistes, nous avons été formés par les postmodernistes; nous sommes donc assez éloignés de l'époque moderne, commente Bernard-Félix Chénier, architecte et cofondateur de Table Architecture. Si notre éducation a été façonnée par le modernisme, nous nous intéressons aussi à l'architecture classique. »

L'architecte souligne le paradoxe qui consiste à rénover des immeubles modernes devenus patrimoniaux, alors que pour Le Corbusier, le modernisme se voulait une rupture avec le contexte historique.



Bernard-Félix Chénier note que son beau-père, qui a appris l'architecture à l'École des beaux-arts de Montréal dans les années 1960, a reçu une formation fort différente de celle de sa génération. « Si nous avons appris que la forme architecturale doit être simplifiée jusqu'à l'essentiel de la fonction, nous avons aussi été formés à la pluridisciplinarité et aux nouveautés technologiques qui influencent le design. » Les jeunes architectes aiment les matériaux modernes (bois lamellé-collé, polycarbonate, plastiques, stratifiés, placage), de même que les grands volumes intérieurs modulables ou les passerelles. Les considérations environnementales imposent toutefois des défis qui étaient inconnus des modernistes des années 1960, qui ne se souciaient pas de la conservation de l'énergie ou des gaz à effet de serre.

« Chaque année, les influences modernistes s'expriment dans les immeubles primés par l'Ordre, constate pour sa part France Vanlaethem. Par exemple, je vois du Mies van der Rohe dans Expérience Chute, et le CHUM et ses immeubles de murs rideaux, c'est moderniste à 100 %. » ●

*Les cinq points d'une architecture moderne selon Le Corbusier sont: les pilotis (qui dégagent le rez-de-chaussée pour permettre la circulation), le toit-terrasse (qui devient accessible parce qu'on a renoncé au toit traditionnel en pente), le plan libre (qui élimine les murs porteurs grâce à l'armature d'acier ou de béton armé), la fenêtre en bandeau et la façade libre (sans rôle structurel).

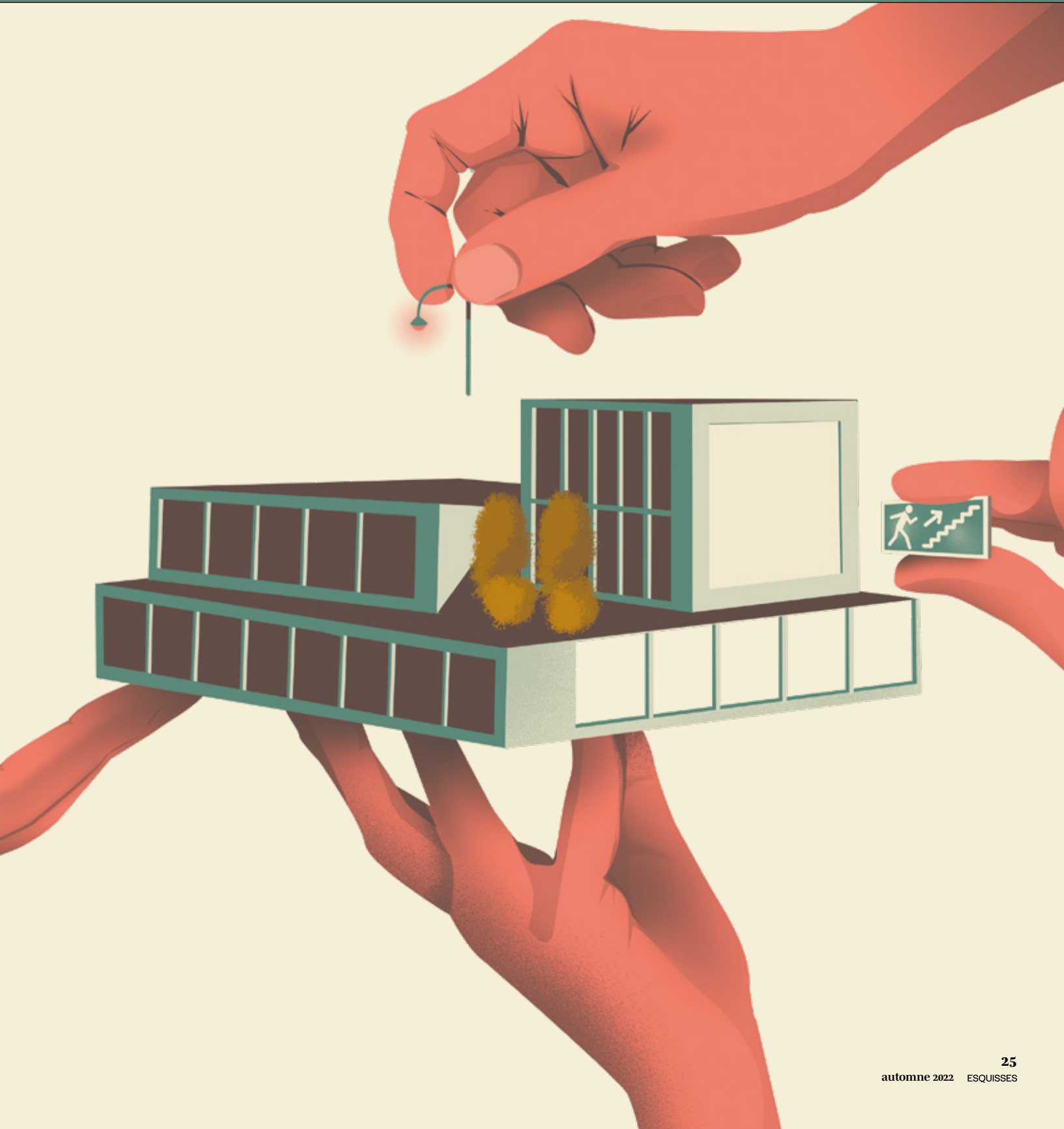
An illustration featuring two hands, one in the upper right and one in the lower right, both rendered in a reddish-pink hue. The upper hand is holding a small, yellow, fuzzy seedling with a thin stem and roots. The lower hand is open and positioned below the first. The background is a solid light beige color, with a horizontal teal band at the top.

La **multidisciplinarité** en pratique

De nos jours, l'acceptabilité sociale, les contraintes environnementales et les exigences urbanistiques ajoutent une couche de complexité aux projets de construction. Dans ce contexte, les architectes sont bon nombre à multiplier les collaborations avec des professionnels ou professionnelles provenant d'autres disciplines, allant de l'urbanisme à l'ingénierie, en passant par l'architecture de paysage et l'acoustique. Si les processus sont parfois lourds, les résultats en valent la peine selon beaucoup. Voici leurs témoignages.

ILLUSTRATION : ROMAIN LASSER

dossier



La multidisciplinarité au cœur de la mission architecturale

Il est aujourd'hui courant que l'architecte mette en commun son expertise avec celles d'autres disciplines. L'approche multidisciplinaire transforme petit à petit la pratique architecturale, et la tendance n'est pas près de disparaître.

PAR JUSTINE AUBRY

Les multiples réglementations, les plans d'urbanisme, la technologie omniprésente et les objectifs de développement durable sont autant de réalités qui entraînent le décloisonnement de la pratique architecturale.

Pour Peter Soland, designer urbain, architecte, architecte paysagiste et associé fondateur de la firme civiliti, les projets d'architecture s'inscrivent aujourd'hui dans des composantes plus vastes, où les morphologies urbaines sont autant prises en compte que la réalisation du bâtiment lui-même. «Je pense que la profession est plus consciente de cet élargissement de la pratique de l'architecture, qu'on ne travaille plus en vase clos. Qu'il s'agisse d'espaces publics, de mobilité urbaine, de recherche de verdissement de la ville, les architectes sont plus sensibles à toutes ces réalités et vont chercher des expertises connexes. Quand on travaille sur l'aménagement d'une rue, par exemple, il y a toujours beaucoup de personnes impliquées. Il y a 20 ans, un "chef d'orchestre architecte" ou un ingénieur imposait sa vision. Maintenant, on valorise l'équipe et l'approche qui va apporter les meilleures solutions possibles.»

La multidisciplinarité est aussi le résultat de demandes de conception toujours plus précises, ajoute Marc-Olivier Champagne-Thomas, architecte associé chez APPAREIL architecture. «En tant qu'architectes, il devient primordial de s'entourer d'experts dans des domaines spécialisés, et plus ces intervenants s'intègrent tôt au projet, meilleur il sera. Je crois que le rôle de l'architecte traditionnel, si on pense à un Frank Lloyd Wright, a changé. C'était une expertise plus générale. Maintenant, plusieurs disciplines se parlent et échangent sur les contraintes entourant un projet.»

Incarnations multiples

Qu'il s'agisse d'un projet institutionnel à grand déploiement ou d'une construction résidentielle, la multidisciplinarité est présente dans bon nombre de projets, petits et grands. «Pour réaliser un de nos projets d'école, nous devons absolument intégrer des ingénieurs, des acousticiens, des urbanistes et des architectes paysagistes, raconte Marc-Olivier Champagne-Thomas. Dans ce cas, ce sont surtout des intervenants qui règlent des problèmes techniques. Quand les

disciplines se croisent à l'étape de la conception, ce peut être l'occasion de collaborer avec des artistes, des graphistes, ou même de travailler avec des rédacteurs.»

Peter Soland ajoute que l'échelle d'un projet détermine également la formation des équipes et la spécificité des expertises. «Nous allons collaborer avec un regroupement de firmes selon l'importance du projet, dit-il. Par exemple, pour un petit projet, on pourrait miser sur une interdisciplinarité plus conventionnelle, avec des firmes d'ingénierie. Même si les ingénieurs travaillent en parallèle sur les composantes techniques, leur regard et leurs analyses amènent de l'eau au moulin sur le plan du design; cela favorise la prise en compte de leurs points de vue et assure que toutes les couches d'un projet avancent rondement.»

Des avantages

Aujourd'hui largement répandue, l'approche multidisciplinaire n'a-t-elle que des avantages? Marc-Olivier Champagne-Thomas reconnaît qu'elle apporte son lot de défis. «La multidisciplinarité amène une complexité supplémentaire pour les



Place des Pionniers (projet lauréat d'un concours national pluridisciplinaire), Gatineau, in situ + DMA Architectes en collaboration avec civiliti et EXP. Illustration : in situ + DMA Architectes

architectes, mais c'est une complexité positive, car nous savons qu'au final le projet sera encore meilleur.»

Peter Soland abonde dans le même sens. «Avoir des échanges avec des concepteurs de même calibre que nous, sur le design par exemple, permet de discuter de l'importance de certaines composantes d'aménagement et de bonifier les projets.»

Marc-Olivier Champagne-Thomas croit également qu'une collaboration en amont avec une équipe d'ingénierie ou l'entrepreneur offre la possibilité de contrer l'explosion actuelle des coûts de conception. «L'implication des différentes disciplines permet de trouver plus rapidement les solutions adéquates et d'apporter, en cours de route, des modifications au projet pour optimiser les dépenses et respecter le budget.»

«Travailler en silos augmente les coûts, renchérit Serge Cormier, vice-président construction au Fonds immobilier de solidarité FTQ. La collaboration permet à tout le monde de comprendre les enjeux financiers et techniques et les préoccupations de la clientèle.» C'est d'autant plus important lorsqu'on parle de projets dont les coûts se calculent en

centaines de millions de dollars. «Le redéveloppement de l'ancienne brasserie Molson [un projet que soutient le Fonds dans l'est de Montréal] dépassera le milliard», illustre Serge Cormier.

Par sa nature misant sur l'ouverture et l'échange, la multidisciplinarité favorise donc la réalisation de projets cohérents où chaque discipline revêt son importance. «En tant qu'architectes, nous travaillons constamment avec des contraintes et nous essayons de les rendre plus viables, conclut

Marc-Olivier Champagne-Thomas. En nous écoutant et en ayant des rencontres structurées, nous pouvons nous assurer de la meilleure cohésion de toutes les disciplines dans nos différents contextes de conception. C'est la clé.»

En définitive, bien mobiliser l'intelligence collective ne peut qu'enrichir la qualité des espaces et du bâti qui en résultent. ●

Multidisciplinarité ou interdisciplinarité?

«Multidisciplinarité» est un terme qui décrit la simple juxtaposition de disciplines. Bien des personnes interviewées pour ce dossier préfèrent cependant parler d'interdisciplinarité, une forme de collaboration dans laquelle la synergie entre différentes disciplines vise à créer une valeur ajoutée, à enrichir un projet. Pour les fins de notre dossier, afin de simplifier la lecture, nous employons de façon générale le terme «multidisciplinarité».



Écoquartier Louvain Est, Montréal,
Fahey et associés
Illustration : Fahey et associés

La **population** récolte les fruits de la multidisciplinarité

Les architectes à qui nous avons fait appel sont unanimes : la collaboration avec des partenaires d'autres disciplines favorise la conception de bâtiments et d'aménagements qui répondent mieux aux besoins des gens qui les utilisent.

PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

La Maison du développement durable d'Équiterre reste à ce jour le projet le plus multidisciplinaire auquel a participé l'architecte Anik Shooner, du cabinet MSDL Architectes. Il réunissait des spécialistes en ergonomie, en efficacité énergétique et en gestion immobilière, des chercheurs et chercheuses en aménagement intérieur, des membres d'Hydro-Québec, etc.

« L'aventure a démontré que l'approche la plus efficace ne consistait pas à multiplier des solutions hétéroclites, mais plutôt à combiner dès la conception des éléments issus des différentes disciplines, en fonction du climat et du site », explique Anik Shooner.

L'ouvrage bénéficie de plusieurs innovations qui n'auraient pas été conçues en dehors d'une telle collaboration. Le mur végétal du hall, qui agit comme un gigantesque biofiltre, en constitue l'exemple le plus spectaculaire. Les systèmes de ventilation dirigent l'air pour qu'il traverse des végétaux disposés verticalement. Il entre donc en contact avec des microorganismes racinaires, qui le dépolluent en se nourrissant des contaminants aériens.

Autre choix qui relève de discussions multidisciplinaires : les verres triples pour la fenestration. « Ces innovations augmentent le niveau de confort dans l'édifice et contribuent au sentiment d'appartenir à une communauté respectueuse de l'environnement », croit Anik Shooner.

Dépasser la conformité

« La conception devrait toujours reposer sur la multidisciplinarité, car elle génère plus de valeur pour les gens », affirme Marc-André Maillé, architecte sénior principal et ingénieur de la firme ARTEFAC Architecture.

Il donne l'exemple des travaux effectués sur les pavillons près du réservoir d'eau potable de Victoriaville. « Nous collaborons avec une spécialiste en accessibilité universelle, raconte-t-il. Elle nous pousse à dépasser le simple respect des obligations minimales du Code du bâtiment, pour élaborer des espaces plus fonctionnels pour les personnes qui les utilisent. »

D'autres collaborations procurent des avantages semblables. L'apport d'architectes paysagistes permet par exemple de choisir la meilleure végétation pour retenir l'eau dans des aménagements ou réduire les îlots de chaleur. Des ergonomes aident à créer des mobiliers mieux adaptés aux besoins des gens. « La multidisciplinarité décuple les connaissances que nous pouvons employer pour répondre aux attentes », conclut Marc-André Maillé.

Chapeau, l'artiste !

L'agence in situ atelier d'architecture a pour sa part collaboré avec des architectes paysagistes et une agence de communication graphique dans la conception de la structure d'accueil des Jardins de Métis, à Grand-Métis. « La multidisciplinarité ouvre le champ des possibles », résume Stéphane Pratte, architecte principal sénior du cabinet.

Il mentionne l'écran qui sépare la partie payante de la section non payante des Jardins. « Grâce à cette collaboration, nous en avons fait un objet qui devient tout à la fois une frontière physique, un écran graphique de signalisation et un élément de paysage », explique l'architecte.

Son bureau a également participé à des installations artistiques, notamment avec Pierre Lapointe, pour le projet Mix off #1, en 2009, au Théâtre d'Aujourd'hui. L'artiste composait des pièces sur un « tenori-on », un instrument de musique électronique japonais. Les sons généraient la construction d'une forme polyédrique tracée avec des fils roses normalement utilisés dans le monde de la maçonnerie. « En collaborant avec des artistes, les architectes peuvent contribuer à créer des événements mémorables pour le public », croit Stéphane Pratte.

La communauté engagée

La plupart des projets de la firme d'urbanisme Fahey ont une composante multidisciplinaire. « Nous coordonnons les nombreuses disciplines mises à profit pour répondre aux enjeux des populations », explique l'architecte François Rioux. Selon leur nature, les ouvrages peuvent bénéficier de l'apport de spécialistes du patrimoine, de l'éolien, de la circulation automobile, de l'environnement, de la gestion des déchets ou de l'eau, de l'archéologie, etc.

La multidisciplinarité peut d'ailleurs s'étendre jusqu'à l'inclusion des futurs résidents et résidentes dans la conception, dans des processus qui vont au-delà des consultations citoyennes. C'est par exemple le cas des écoquartiers, comme celui de Louvain Est à Montréal. Le cabinet Fahey a travaillé à la mise en place du plan directeur de ce projet. « Les gens

montraient beaucoup de préoccupations et d'attentes, notamment sur le plan de la gestion de l'eau et de l'agriculture urbaine, raconte François Rioux. La multidisciplinarité constituait une voie incontournable pour y répondre. »

Au départ, les membres de la communauté se campaient dans une position revendicatrice. « Mais plus on échangeait et plus les rencontres devenaient constructives, rapporte François Rioux. Tout le monde est devenu partie prenante de la réflexion, pour prendre les meilleures décisions en fonction des contraintes et du potentiel du site. »

Il note que les membres des communautés s'intéressent de plus en plus à leurs milieux de vie. « La communication avec eux et leur intégration dans la conception devient comme une autre discipline, qui s'ajoute à l'arsenal de la multidisciplinarité », souligne-t-il. ●

La Maison du développement
durable, Montréal, MSDL Architectes
Illustration : MSDL Architectes



Former une **équipe** multidisciplinaire : trois approches

La décision de former une équipe multidisciplinaire pour un projet d'architecture peut relever de la culture de la firme, des exigences particulières du projet ou encore du maître de l'ouvrage. Regard sur trois approches.

PAR LOUISE BOUCHARD



▲ Le Centre de transport Bellechasse représente un bel exemple de synergies créées par la multidisciplinarité du cabinet Lemay, selon Eric Pelletier. « On a travaillé cette élévation – le toit –, mais en réfléchissant aux impacts urbains, environnementaux, paysagers et architecturaux. »

Illustration : Lemay

L'approche **maison**

Chez Lemay, la multidisciplinarité a toujours été présente, mais elle s'est concrétisée plus fortement après 2014, avec l'acquisition de trois filiales du Groupe IBI. « Il a fallu rebrasser les cartes, réorganiser nos façons de faire, mais c'est toute une valeur ajoutée que d'avoir un accès facile, en interne, à des professionnels de l'urbanisme, du design urbain ou du développement durable, entre autres, pour enrichir notre pratique et développer une approche commune des projets », explique Eric Pelletier, associé principal Conception chez Lemay.

L'avantage d'avoir ces « porteurs disciplinaires » comme collègues, comme les appelle Eric Pelletier, est de pouvoir couvrir tout le spectre d'un projet en puisant à même les ressources de la firme. « On gagne aussi en efficacité, ajoute-t-il, car on n'a pas besoin de temps pour s'approprier. On connaît nos gens, leurs complémentarités, et on sait comment ils peuvent enrichir et nourrir le projet à partir de la ligne directrice pour le rendre plus cohérent. »

Côtoyer continuellement des personnes aux compétences variées permet en outre d'élargir le champ des connaissances de la firme. « Parfois, on s'appelle pour un problème et on va le résoudre au café ! Et de là, on discute de tous les possibles », souligne Eric Pelletier.

Selon lui, le rôle de l'architecte au sein d'une équipe multidisciplinaire ressemble à celui du réalisateur ou de la réalisatrice de cinéma. « Il doit s'assurer que la vision du projet et sa direction sont partagées par toute l'équipe et coordonner les efforts de tous afin de réaliser un projet cohérent », ajoute l'associé.



Bibliothèque de Pierrefonds, Montréal,
Chevalier Morales et DMA Architectes en consortium
Photo : Chevalier Morales

L'approche à la carte

Le recours à des personnes issues de disciplines complémentaires peut aussi se révéler nécessaire pour un projet précis, pour répondre à la demande d'un client ou une cliente ou être exigé par un concours. Stephan Chevalier et Sergio Morales, les deux principaux associés de la firme Chevalier Morales, connaissent bien cette approche. « Nous avons notre réseau de professionnels que l'on peut convoquer pour former une équipe multidisciplinaire qui rassemble ingénieurs, architectes, acousticiens, etc., selon les besoins, avance Stephan Chevalier. Dans le cadre d'un concours, on doit présenter cette équipe avec notre candidature. »

Comment s'assurer du succès de cette équipe ad hoc? Comme les autres approches, celle-ci exige que l'architecte fasse preuve de leadership en vue de concrétiser les objectifs du projet. « Sinon, chacun travaillera à l'intérieur de son petit jardin », dit Stephan Chevalier. Par contre, la cohésion de l'équipe est à bâtir chaque fois: « Il faut expliquer à toutes les personnes autour de la table pourquoi l'interdisciplinarité est la bonne voie et faire valoir qu'elles vont même s'y nourrir professionnellement. »

Le succès de tels projets repose sur des aptitudes particulières. « Chacun doit enrichir le projet de sa posture professionnelle pour que s'ouvre un nouvel horizon, croit Sergio Morales. On doit faire preuve chaque fois d'ouverture et de neutralité, et surtout de beaucoup de respect et d'écoute. L'architecte de l'avenir est celui qui sait écouter! »

L'approche imposée

Dans certains projets, c'est le donneur d'ouvrage (ou la personne qui le représente) qui choisit les ressources professionnelles, parfois en raison d'une réglementation ou de certaines exigences techniques. C'est le cas notamment du gouvernement du Québec lors de la conception d'établissements de santé ou de la rénovation d'édifices patrimoniaux.

Benoit Laforest, architecte et associé principal chez Provencher Roy, pilote depuis de nombreuses années de vastes projets d'hôpitaux et a travaillé récemment à celui des Maisons des aînés. « C'est l'État qui rassemble les dizaines de personnes autour de la table, du futur usager au gériatre, en passant par l'expert en climatisation, les préposés sur le plancher et le designer d'intérieur », explique-t-il.

Quand les parties prenantes sont aussi diversifiées, débordant même du domaine de la construction et de l'aménagement, le rôle pivot de l'architecte est encore plus élargi. « Avec ces vecteurs d'idéal de toutes origines, on nous invite à nous nourrir des *inputs* de chaque personne pour conceptualiser et dessiner les réflexions du groupe en projet concret, précise Benoit Laforest. Il peut être difficile d'établir une vision commune avec une telle équipe, c'est donc à l'architecte de s'assurer que toutes les parties sont conciliantes et se dirigent vers la réalisation du projet. »

Benoit Laforest estime qu'une telle façon de faire augmente inévitablement la durée du projet en amont. « Cependant, les retombées s'arriment mieux aux besoins réels, et il y a moins de déceptions une fois le projet terminé, car les gens y ont participé et comprennent donc le processus de consultation qui a été privilégié. La réussite de cette grande multidisciplinarité, pour l'architecte, passe par l'écoute et l'ouverture. » Des capacités d'ailleurs essentielles, quelle que soit la manière dont les équipes sont constituées. ●



Des clés pour la multidisciplinarité

Dans un projet de construction, il ne suffit pas de former une équipe « multidisciplinaire » pour que celle-ci travaille en multidisciplinarité. Le soin accordé à sa composition et à la communication entre les membres du groupe joue pour beaucoup dans l'efficacité de la collaboration.

PAR VALÉRIE LEVÉE

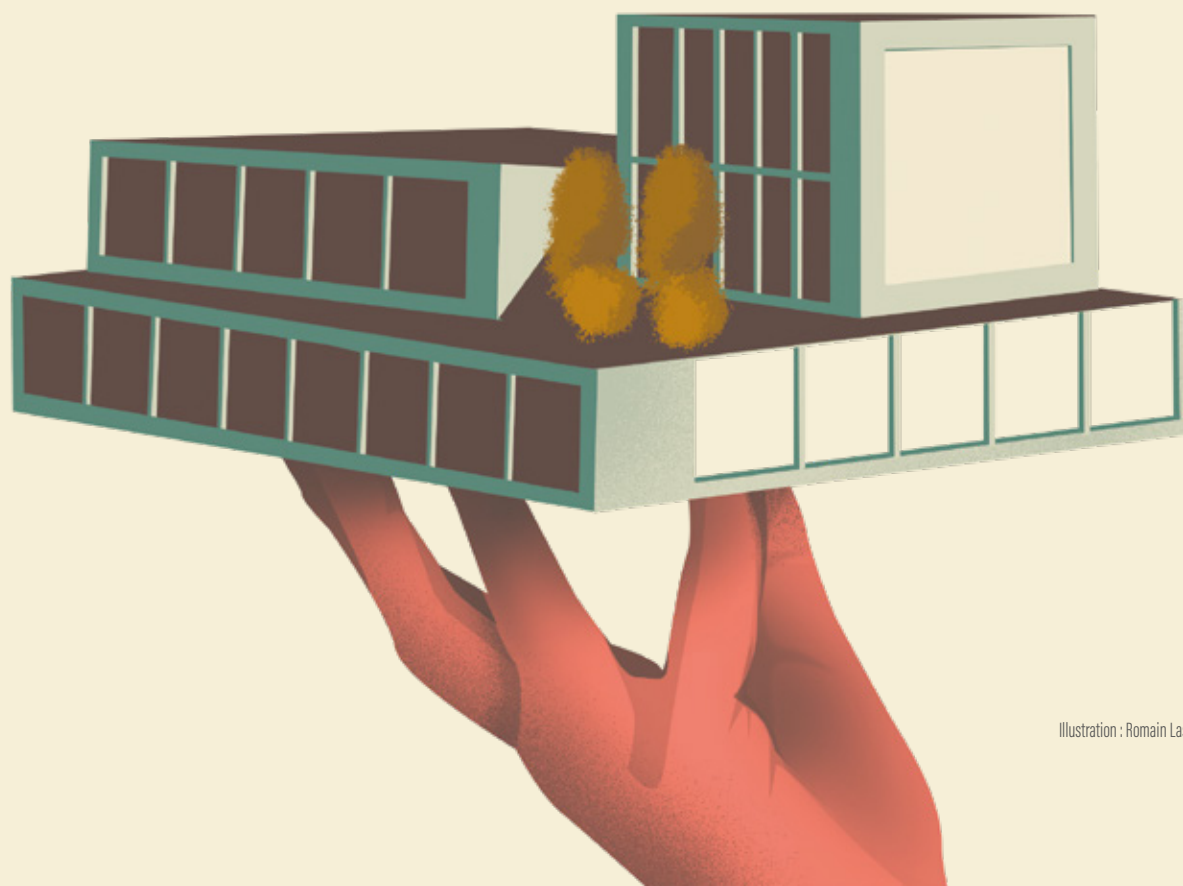


Illustration : Romain Lasser

L'équipe gagnante

Pour travailler en équipe, il faut commencer par bien s'entendre. C'est particulièrement crucial pour l'architecte qui coordonne le développement d'un projet. « L'architecte a un rôle de leader. Dans un monde parfait, on devrait pouvoir monter une équipe avec laquelle on a de l'affinité et de la complémentarité », dit Jonathan Bisson, architecte, associé principal chez CIRCUM architecture.

« Dans la réalité, ajoute-t-il, si on fait une proposition pour un musée, on va choisir un ingénieur qui a fait beaucoup de musées afin de bâtir l'équipe qui a le plus de chances de gagner. On est davantage dans la stratégie et non dans l'idée d'assembler l'équipe qui a le plus d'affinité et d'expérience de collaboration. »

Dans les projets réalisés en mode clés en main (ou conception-construction), c'est l'entrepreneur qui engage les professionnels et professionnelles, mais l'architecte peut parfois avoir son mot à dire. Michel Broz, architecte, associé principal chez Jodoin Lamarre Pratte architectes, donne l'exemple de la phase 3 du CHUM pour lequel il était cochargé de projet. Le constructeur Pomerleau a fait appel à des firmes d'ingénieurs et d'architectes qui avaient déjà travaillé ensemble. « Si on n'avait pas été certains du choix des ingénieurs, on en aurait discuté avec le constructeur parce que la multidisciplinarité et la coordination auraient été plus difficiles avec des gens qu'on ne connaît pas. »

Se rencontrer

Les membres de l'équipe ont beau se connaître, la collaboration restera partielle si l'ensemble des personnes ne se rencontrent pas aux moments décisifs de la conception d'un projet. C'est le risque dans les projets où l'entrepreneur est intégré après la phase de conception – la situation la plus courante dans les projets publics. « L'entrepreneur va faire des propositions pour modifier la conception, décrit Jonathan Bisson. Le chantier ressemble un peu à une confrontation avec chacun dans son camp et le client au milieu. » En revanche, « le mode collaboratif où tout le monde est sur le même pied d'égalité pour prendre les décisions au fur et à mesure du développement du projet est moins conflictuel », estime Michel Broz.

Il faut encore que les rencontres soient productives, ce qui demande de les planifier avec un échéancier raisonnable. « Si les rencontres sont trop rapprochées, les gens n'ont pas le temps de se préparer. Si elles sont demandées à trop brève échéance, les gens peuvent ne pas être disponibles. Si les réunions sont bien planifiées, il n'y a pas de frein à la multidisciplinarité », selon Jacques Morency, expert technique au CHUM et directeur associé au projet du CHUM. Les échéanciers trop serrés nuisent aussi à la multidisciplinarité. « Plus les projets sont rapides, plus on court pour produire les documents et moins on a le temps de communiquer. La rapidité des projets a un impact négatif sur la qualité des relations entre les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs », relève Michel Broz.

Adopter le bon système

La manière dont on communique a aussi une incidence sur le travail en équipe. « Il faut un système de gestion des communications qui enregistre tout et dans lequel on peut retracer n'importe quel document. C'est par ce processus qu'on coordonne les besoins du client et la proposition du constructeur », soutient Jacques Morency, en parlant d'un projet réalisé en mode clés en main. De même, les outils de conception permettent de partager les maquettes 3D, mais Jonathan Bisson observe que l'ensemble des intervenants et intervenantes n'ont pas la même maturité technologique, ce qui entrave la collaboration multidisciplinaire.

Michel Broz reconnaît l'utilité des outils technologiques, autant pour la conception que pour la communication. Il observe cependant que les plateformes d'échange entraînent une surdose d'information parfois difficile à gérer. Il craint aussi un risque de décrochage, voire de détachement, lors des réunions virtuelles par rapport aux rencontres en personne. Selon lui, « il n'y a rien de mieux que d'être présents face à face pour créer une synergie. On se connaît mieux et on communique mieux ainsi ».

Comme quoi, pour maximiser la collaboration, il faut cultiver les liens humains... ●



Photo : Adobe Stock

Encadrer la collaboration

La conception collaborative est courante lorsqu'il est question de grands projets d'infrastructure, souvent réalisés en mode partenariat public-privé ou clés en main. Pour éviter les conflits, le rôle de chaque membre de l'équipe doit être soigneusement balisé sur le plan contractuel.

AVEC LA COLLABORATION DE FRANÇOIS DOMINIC LARAMÉE

Dans le contexte d'un processus de conception intégré (PCI), qui met en commun l'apport de toutes les parties prenantes lors de la phase de conception d'un projet de construction, la rédaction du contrat doit faire l'objet d'une attention particulière, d'autant qu'il n'y a pas encore de norme établie pour définir les responsabilités et les limites de chaque équipe professionnelle.

« Chaque contrat est un cas d'espèce », explique M^e Marie-Pierre Bédard, directrice du service des sinistres à la direction du fonds d'assurance de l'OAQ. Certaines questions doivent cependant être traitées avec soin. « Il faut que les rôles et les responsabilités de chacune des parties soient clairement définis. Par exemple, on doit prévoir une structure décisionnelle claire, spécifier l'imputabilité de chaque partie pour les livrables et inclure des clauses de responsabilité, de prise en charge de la défense en cas de poursuite. »

Stéphanie Caron, syndique à l'OAQ, souligne aussi que la vigilance est de mise lors de la rédaction des contrats qui lient les membres de l'équipe. « Il faut s'assurer que la façon dont on décrit le travail de chaque professionnel ne limite pas les obligations et les devoirs déontologiques liés à l'exercice de la profession de l'architecte », recommande-t-elle (voir le texte « Qu'en est-il de la déontologie? », ci-contre). Elle encourage même les architectes à recourir à un avocat ou une avocate pour examiner le contrat.

Michel Broz, l'architecte associé principal du consortium qui a réalisé la phase finale du CHUM, relate qu'il devait justement travailler dans le contexte serré d'un volumineux contrat en partenariat public-privé, qui détaillait avec minutie les exigences techniques et opérationnelles de chaque aspect du bâtiment. « C'était un contrat extrêmement rigide, explique-t-il. Nous devons travailler avec des données précises, et il était hors de question de faire

des compromis, d'autant plus que nous étions surveillés par un avocat. Ce cadre légaliste n'était pas toujours plaisant, mais il fallait collaborer étroitement avec les autres professionnels, car ils partageaient avec nous certains risques financiers et professionnels. »

Jusqu'ici tout va bien

M^e Marie-Pierre Bédard, indique que la direction du fonds d'assurance de l'OAQ, qui reçoit près de 300 réclamations par année, n'a jamais eu à gérer une réclamation causée par un conflit dans un projet mené en mode multidisciplinaire. « Les causes des réclamations sont beaucoup plus souvent liées à des problèmes de conception, de surveillance de chantier, de coordination, d'insatisfaction du client ou de blessures, précise-t-elle. Peut-être que ce mode de fonctionnement est encore trop récent pour tirer des conclusions du point de vue de la responsabilité professionnelle. » ●

Qu'en est-il de la déontologie ?

L'architecte doit toujours s'assurer d'appliquer toute la réglementation qui encadre l'exercice de sa profession, de même que les devoirs et obligations qui en découlent. Voici quelques aspects déontologiques à surveiller en contexte multidisciplinaire.

AVEC LA COLLABORATION DE VALÉRIE LEVÉE

1. Faire respecter son **champ de pratique**

L'architecte doit s'assurer que les non-architectes n'empiètent pas sur son champ de pratique en cours de projet. « Chaque intervenant a sa compétence. L'architecte ne se mettra pas à faire de l'ingénierie. Il ne doit pas non plus permettre que des designers d'intérieur agissent dans son champ d'exercice exclusif », illustre Stéphanie Caron, syndique à l'OAQ, se reportant à l'article 4 du Code de déontologie.

2. Assumer son rôle de **coordination**

L'architecte doit coordonner les autres parties prenantes du projet, quel que soit le mode de réalisation, à moins bien sûr qu'il ou elle ait reçu un mandat restreint à un aspect précis du projet, comme la signalétique. En règle générale, il revient donc à l'architecte d'assurer la bonne communication entre les membres de l'équipe, de centraliser l'information et de la présenter au maître de l'ouvrage ou à son représentant ou sa représentante.

3. Communiquer avec le **maître de l'ouvrage**

L'architecte a le devoir de rendre des comptes au maître de l'ouvrage et de l'accompagner du début à la fin du projet. Cela dit, dans le contexte d'un projet clés en main, il est normal que l'architecte traite avec l'entrepreneur en ce qui a trait au suivi du projet. En vertu de l'article 23 du Code de déontologie, l'architecte doit pouvoir communiquer avec le maître de l'ouvrage quand survient une problématique particulière, pour s'assurer de bien lui communiquer les enjeux.

4. Être **disponible**

Selon l'article 22 du Code de déontologie, l'architecte doit faire preuve de disponibilité et d'une diligence raisonnable. « Les problématiques arrivent souvent à la suite d'un bris de communication. Il est essentiel de bien communiquer et de clarifier les choses par écrit. Établir un plan de communication avec le client et les parties prenantes est une bonne pratique », conseille Stéphanie Caron.

5. Faire preuve **d'indépendance**

L'article 37 du Code de déontologie énonce explicitement que l'architecte ne doit pas se laisser influencer au préjudice du maître de l'ouvrage. « Par exemple, il ne peut pas favoriser un élément d'ingénierie qui l'avantagerait en vue d'une collaboration ultérieure avec un ingénieur, en particulier si cet élément ne correspond pas au souhait du client », commente Stéphanie Caron. ●

À lire également

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver sur le plan déontologique quand des personnes ou des organisations agissent comme intermédiaires entre l'architecte et le maître de l'ouvrage, comme c'est souvent le cas dans les projets multidisciplinaires. Voici deux lectures pour y voir plus clair :

- L'article du bureau de la syndique « Qu'est-ce qu'un projet clés en main ? », à la page 39.
- L'avis juridique « Représentant du maître de l'ouvrage : votre interlocuteur a-t-il un mandat ? », *Esquisses*, printemps 2020 (vol. 31, n° 1), page 52.



Illustration : Romain Lasser

Comment enseigne-t-on la multidisciplinarité ?

Les trois écoles d'architecture au Québec misent sur la multidisciplinarité pour former les architectes de demain. Mais comment ce principe est-il enseigné ?

PAR LOUISE BOUCHARD

« On essaie de donner des occasions d'échanges aux étudiants du premier cycle lors d'activités communes et de charrettes interdisciplinaires, explique Izabel Amaral, directrice de l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Nous organisons aussi des ateliers conjoints avec les écoles de génie – Polytechnique et ÉTS – lors desquels les étudiants en architecture travaillent pendant tout un trimestre avec de futurs ingénieurs à un projet commun. »

Et comme la recherche universitaire est de plus en plus multidisciplinaire, les cohortes aux études supérieures bénéficient elles aussi de cette approche.

« De nombreuses équipes de recherche universitaire sont composées de chercheurs de différentes disciplines. Comme les étudiants font également partie de l'équipe, ils sont d'emblée plongés dans le processus multidisciplinaire », ajoute Izabel Amaral.

Une formation sur le terrain

Virginie LaSalle est professeure adjointe à l'École de design de l'Université de Montréal. Elle étudie notamment la conception d'environnements spécialisés, d'une part pour des personnes autistes (pour la Fondation Véro et Louis) et d'autre part pour des personnes présentant des

problèmes neurologiques. Ces recherches offrent un terrain de rencontre propice aux échanges à une dizaine de ses étudiants et étudiantes et à deux de ses collègues universitaires.

« Nous avons réalisé l'étude préparatoire pour alimenter le processus de conception avec une superbe équipe convoquant trois disciplines: le design d'intérieur, l'architecture et l'architecture de paysage, explique-t-elle. Chaque étudiant partait de la perspective dans laquelle on l'a formé. »

De plus, la professeure intervient régulièrement dans le cours d'une collègue ergonomiste, et vice-versa, sur des sujets

comme l'aménagement fonctionnel d'une pièce. « On invite nos étudiants respectifs pour qu'ils constatent ce que l'autre discipline pourrait apporter à un éventuel projet », mentionne-t-elle.

En plus de l'ergonomie, Virginie LaSalle fait souvent appel à des psychiatres ou à des spécialistes en neuropsychologie. « En mobilisant ces champs de connaissances spécifiques dans nos projets, on invite les étudiants à s'ouvrir à d'autres disciplines », explique-t-elle.

Selon elle, la multidisciplinarité permet d'enrichir la pratique. « Les étudiants discutent, se découvrent, collaborent et se rendent plus loin, ensemble. » Pour elle, il s'agit d'un « regard croisé enrichissant pour préparer les prochaines générations d'architectes à résoudre des problèmes complexes, par exemple en matière de développement durable », poursuit-elle.

Un principe de base

Pour de nombreux architectes, cependant, la multidisciplinarité est inhérente à la profession. « Notre école a toujours été multidisciplinaire, depuis le 19^e siècle », affirme David Theodore, directeur de l'École d'architecture Peter Guo-hua Fu de l'Université McGill, pour qui il n'y a pas d'autres moyens d'enseigner l'architecture. D'ailleurs, la multidisciplinarité est abordée dès le premier cycle universitaire. « Chez nous, dit-il, les urbanistes, les économistes, les ingénieurs, les paysagistes et même les artistes donnent des cours à nos étudiants. »

Même son de cloche à l'Université Laval et à l'Université de Montréal où, cependant, la multidisciplinarité est surtout présente aux cycles supérieurs. « Les étudiants arrivent au deuxième cycle après avoir acquis les bases disciplinaires et peuvent alors avoir de bonnes discussions interdisciplinaires », explique François Dufaux, professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval. « Au baccalauréat, ce sont surtout les cours optionnels qui permettent ces rencontres multidisciplinaires »,

Un réflexe nécessaire

Présidente de Humà design et vice-présidente de Humà architecture, l'architecte Stéphanie Cardinal s'est dotée d'une vision multidisciplinaire dès ses études.

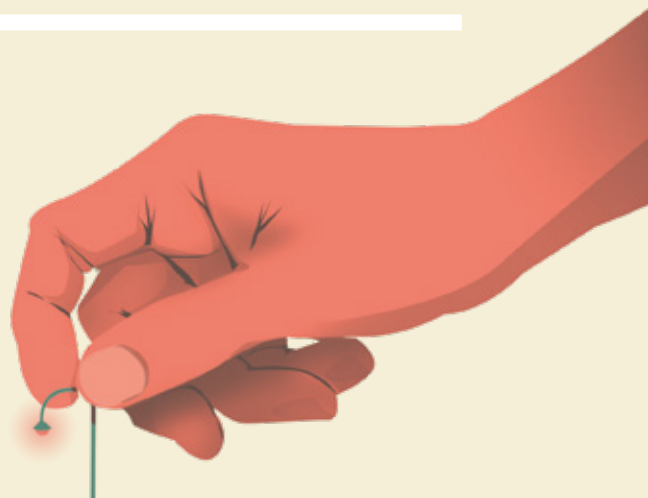
Titulaire d'un certificat en urbanisme et d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal, elle a par la suite obtenu une maîtrise en architecture en Europe. « Ces études ont été une formidable rencontre avec l'histoire, l'économie, l'architecture, l'urbanisme et l'art », affirme-t-elle. Depuis, elle aime dire qu'elle a une tête « formée » à tisser des liens entre diverses compétences et disciplines.

« J'ai d'ailleurs créé l'un des premiers ateliers interdisciplinaires à l'Université de Montréal, au baccalauréat en architecture, en 1990, qui impliquait aussi l'urbanisme et le design industriel », ajoute-t-elle. Dans sa pratique, l'approche interdisciplinaire l'amène à concevoir tout projet d'architecture de l'intérieur vers l'extérieur. « Je m'inspire d'abord de l'histoire de l'être humain, qui se déplace, qui vit, qui construit un bâtiment et qui s'ouvre sur l'extérieur », explique-t-elle. Sont convoqués tour à tour l'histoire, l'aménagement, le design, l'ergonomie, l'architecture et plusieurs autres disciplines.

L'architecte ne voit d'ailleurs pas comment l'enseignement de l'architecture pourrait évoluer autrement. « La posture interdisciplinaire trouve davantage de réponses aux problèmes actuels complexes, comme la densification urbaine et l'identité. »

mentionne Izabel Amaral de l'École d'architecture de l'Université de Montréal.

La multidisciplinarité figure donc au programme des trois écoles d'architecture du Québec. « Il est clair qu'il y a un grand effort en cours pour former des architectes aptes à travailler avec des gens provenant d'autres disciplines, tout comme avec le grand public », conclut Izabel Amaral. ●



DES POSSIBILITÉS illimitées

GENTAŞ
Une touche de vie!



Sportplex, Châteauguay, Québec
Architecte : MDTP Atelier d'architecture
Installateur : Frimasco Inc.
Finition : 4525
Photo © Éric Gervais.

G-Ext^{MD}
Panneaux décoratifs extérieurs

Les panneaux décoratifs extérieurs G-EXT^{MD} offrent des possibilités esthétiques convaincantes, ainsi que des possibilités de conception presque illimitées pour les revêtements architecturaux de la prochaine génération.

Grâce à leur surface lisse et non poreuse, les panneaux décoratifs G-EXT^{MD} sont faciles à nettoyer et il leur faut plus de temps pour accumuler la saleté, ce qui les rend faciles à entretenir.



Ainsi, l'art du design est uni au domaine de la construction

1-866-591-7021
EngineeredAssemblies.com/fr
info@engineeredassemblies.com



aide à la pratique



La particularité du mode de réalisation clés en main, aussi appelé conception-construction, est que le maître de l'ouvrage conclut un contrat avec une entité – par exemple un entrepreneur – qui offre l'ensemble des services nécessaires à la conception et à la réalisation de l'ouvrage, dont ceux de l'architecte. L'entité en question peut recourir à son propre personnel ou engager des sous-traitants. Le lien contractuel de l'architecte est donc établi avec cette entité et non avec le maître de l'ouvrage. À la fin des travaux, l'entité est tenue de remettre au maître de l'ouvrage un produit fini à 100 %, dans les temps et prêt à être utilisé pour les fins citées au contrat.

L'article 40 du Code de déontologie autorise l'architecte à offrir ses services dans le contexte d'un projet clés en main (voir encadré). Cependant, certaines vérifications s'imposent au préalable.

Reconnaître l'entente clés en main

Lorsqu'une entité autre que le maître de l'ouvrage vous propose de signer un contrat de services relevant du champ d'exercice exclusif de l'architecte, vous devez vous assurer que le Code de déontologie l'autorise. Le cas échéant, il vous faut vérifier auprès de l'entité que ce contrat découle d'un contrat clés en main. Voici une liste de contrôle qui regroupe les caractéristiques d'un contrat clés en main¹:

- ❶ Le besoin du maître de l'ouvrage doit être clairement identifié dans le contrat avec l'entité.
- ❷ L'entité s'engage à fournir tous les services professionnels de conception et de préparation des plans et devis nécessaires à la réalisation du projet. En tout temps, le maître de l'ouvrage a le droit d'examiner ces documents pour s'assurer de leur conformité avec le contrat.
- ❸ L'entité s'engage à fournir toute la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à la réalisation du projet, conformément aux plans et devis. →

Contrats

Qu'est-ce qu'un projet clés en main ?

Par défaut, le Code de déontologie exige que l'architecte signe un contrat de services professionnels directement avec le maître de l'ouvrage. Or, il prévoit des exceptions, notamment dans le cas d'un projet clés en main. L'architecte doit cependant être en mesure de bien reconnaître ce qui constitue un tel projet avant de s'engager.

PAR LE BUREAU DE LA SYNDIQUE



Extrait du Code de déontologie

40. L'architecte doit conclure toute entente concernant ses services professionnels relevant de son champ d'exercice exclusif directement avec le maître de l'ouvrage ou son représentant.

Toutefois, l'architecte peut conclure une entente concernant ses services professionnels avec :

1° toute personne pour qui il prépare des plans ou devis pour des édifices ou bâtiments destinés à l'usage de cette personne ou dont elle sera propriétaire;

2° tout architecte ou société au sein de laquelle un architecte est autorisé par règlement à exercer sa profession;

3° toute personne qui offre un édifice ou bâtiment au terme d'un marché clé en main, qui offre des éléments d'édifices ou bâtiments ou qui offre des systèmes de construction d'édifices ou bâtiments;

4° toute personne qui fournit des services pour la réalisation de constructions accessoires à des travaux de génie et dont la destination est de les abriter;

5° toute personne qui a recours à ses compétences pour des services autres que ceux relevant de son champ d'exercice exclusif.

- 4** L'entité doit réaliser tous les travaux sous sa responsabilité, qui inclut celle de tous les professionnels ou professionnelles et de tous les sous-traitants et sous-traitantes qu'elle engage pour la réalisation du projet. Elle dispose normalement de toute la latitude décisionnelle quant au déroulement des travaux, à condition de respecter l'échéancier et le degré de qualité de l'ouvrage prévus au contrat.
- 5** Les travaux supplémentaires non indiqués au contrat et demandés par le maître de l'ouvrage doivent faire l'objet d'une entente séparée avec l'entité ou encore d'un avenant signé au contrat initial.
- 6** Toujours selon les termes du contrat, le maître de l'ouvrage pourra fournir, pour l'installation par l'entité, quelques équipements spécialisés. Dans ce cas, l'entité n'est pas tenue responsable de la qualité des équipements fournis.
- 7** Le maître de l'ouvrage doit vérifier le projet dans son ensemble pour s'assurer que les travaux sont conformes aux clauses du contrat. Tout travail non conforme doit alors être réparé par l'entité avant sa livraison.

Contrats multiples

Un contrat clés en main suppose souvent l'existence de plusieurs contrats. Le premier concerne le maître de l'ouvrage et l'entité qui offre le projet clés en main. Les autres encadrent les relations entre cette même entité et chacun des fournisseurs concernés : architectes, ingénieurs et ingénieures, entrepreneurs spécialisés, etc.

Or, il faut savoir qu'un changement au premier contrat peut entraîner des changements aux autres contrats, mais pas toujours. Voici trois cas d'espèce qui touchent l'architecte.

- 1** Tant dans le contrat entre l'entrepreneur et le maître de l'ouvrage que dans celui entre l'entrepreneur et l'architecte, il est prévu qu'il y aura deux ascenseurs dans un bâtiment commercial de six étages. À la suite de l'exécution des plans par

l'architecte, le maître de l'ouvrage demande l'ajout d'un troisième ascenseur, et l'entrepreneur transmet cette nouvelle exigence à l'architecte. Puisque cela change les deux contrats, deux avenants distincts doivent être signés.

- 2** Le contrat entre l'entrepreneur et le maître de l'ouvrage comme celui entre l'entrepreneur et l'architecte indiquent que le bâtiment à construire doit avoir 6000 m² de superficie totale. Or, en examinant les plans, le maître de l'ouvrage constate qu'ils ne représentent que 5000 m² de superficie totale. L'entrepreneur en avise l'architecte afin que les plans soient modifiés. Ce type de changement ne nécessite pas d'avenant, puisqu'il vise à corriger une erreur de l'architecte afin de rendre son travail conforme aux ententes initiales.
- 3** Selon le contrat entre l'entrepreneur et le maître de l'ouvrage, le bâtiment à construire doit avoir 6000 m² de superficie totale. Cependant, le contrat entre l'entrepreneur et l'architecte indique 5000 m² de superficie totale, et l'architecte exécute les plans en conséquence. Par la suite, le maître de l'ouvrage s'aperçoit que les plans ne sont pas conformes à ses attentes, et l'architecte doit en conséquence modifier ses plans. Un avenant au contrat entre l'entrepreneur et l'architecte est alors requis afin de refléter le contrat entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur.

On le voit, le mode de réalisation clés en main comporte des subtilités contractuelles que l'architecte doit maîtriser. En cas de doute sur vos obligations déontologiques, communiquez avec le bureau de la syndique. ●

1. Ces caractéristiques sont librement inspirées de la jurisprudence Groupe Guy Pépin (1999 CanLII 11086 (QC CS), paragr. 269, canlii.ca/t/1kq15).

Matériaux
biosourcés et
économie circulaire
Conférences - Réseautage -
Retours d'expérience

LE RENDEZ-VOUS DES
ÉCOMATÉRIAUX

ÉCHANGES ET VALORISATION DES COMPÉTENCES



UNE INITIATIVE DE LA MRC DES SOURCES

25-26 OCT. 2022

VAL-DES-SOURCES (QUÉBEC)



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Actionnaire de fdp
depuis 1986

Nouveauté

Optionalité Santé et innovations médicales

Investissez dans une tendance forte et porteuse des marchés, et participez à l'évolution des sciences de la santé!

- ◆ Diversifiée dans la recherche, le développement, la production et la distribution de produits et services en santé, médecine et sciences de la vie.
- ◆ Faiblement corrélée aux conditions économiques.

Disponible dans le
Portefeuille privé fdp Perspective



Communiquez avec un conseiller fdp pour en savoir plus sur nos solutions d'investissement.



fdpgp.ca

Un placement dans les fonds peut donner lieu à des courtages, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les titres des fonds ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les organismes de placement collectif (OPC) ne sont pas garantis; leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Financière des professionnels inc. détient la propriété exclusive de Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. et de Financière des professionnels – Gestion privée inc. Financière des professionnels – Fonds d'investissement inc. est un gestionnaire de portefeuille et un gestionnaire de fonds d'investissement, qui gère les fonds de sa famille de fonds et offre des services-conseils en planification financière. Financière des professionnels – Gestion privée inc. est un courtier en placement, membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE), qui offre des services de gestion de portefeuille. fdp et les marques de commerce, noms et logos connexes sont la propriété de Financière des professionnels inc. et sont enregistrés ou employés au Canada. Employés en vertu d'une licence de Financière des professionnels inc.





Cet article résume une activité de formation donnée à l'OAQ par Marie-Noëlle Saint-Pierre, conseillère en communication et responsable des relations médias à Lobbyisme Québec.

Lobbyisme

Quand s'inscrire au Registre?

Les architectes tentent parfois d'influencer des personnes élues ou des fonctionnaires d'administrations publiques québécoises pour le compte de leur clientèle ou de leur firme. Cette activité est tout à fait légale et légitime, à condition de respecter les règles qui encadrent le lobbyisme au Québec.

PAR CHRISTINE LANTHIER

Un promoteur immobilier mandate une architecte pour intervenir auprès d'une municipalité afin de faire adopter un changement de zonage pour un projet d'immeuble. En tentant d'obtenir un rendez-vous avec un fonctionnaire, cette architecte se fait demander si elle est inscrite au Registre des lobbyistes. Un peu surprise, elle se dit que cette obligation ne doit pas la concerner. Vrai ou faux? Pour répondre à cette question, il faut se familiariser avec la notion de lobbyisme.

Qu'est-ce que le lobbyisme?

Selon la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, une activité de lobbyisme consiste en une communication orale ou écrite avec un ou une titulaire de charge publique en vue d'influencer une décision. La décision en question peut concerner:

- une proposition législative ou réglementaire, une résolution, une orientation, un programme ou un plan d'action;
- un permis, une licence, un certificat ou une autre autorisation;

- un contrat, une subvention ou un autre avantage pécuniaire;
- la nomination d'administratrices ou d'administrateurs publics;
- le fait de convenir pour un tiers d'une entrevue avec un ou une titulaire de charge publique.

La Loi considère comme des lobbyistes les lobbyistes-conseils, qui exercent cette activité pour le compte d'autrui moyennant contrepartie, ainsi que les lobbyistes d'entreprise ou d'organisation, qui le font comme une partie importante de leur emploi au sein d'une entreprise ou d'un OBNL visé par la Loi. Leur inscription au registre public est obligatoire, et déroger à cette obligation est passible de sanctions.

Quant au terme «titulaire de charge publique», il désigne les personnes élues aux ordres provincial et municipal, leur personnel de cabinet ainsi que les fonctionnaires du gouvernement, des municipalités et des organismes gouvernementaux, municipaux et supramunicipaux.

Est-ce bien du lobbyisme?

La démarche visant un changement de zonage décrite en introduction est bel et bien

du lobbyisme, puisqu'elle constitue une tentative d'influencer un titulaire de charge publique de la part d'une personne agissant comme une lobbyiste-conseil. Par contre, si l'architecte s'était limitée à remplir un formulaire pour obtenir une dérogation, sans chercher à influencer la décision du fonctionnaire, son activité n'aurait pas été considérée comme du lobbyisme et n'aurait pas nécessité une inscription.

Voici un autre cas de figure pouvant s'appliquer aux architectes. Si vous écrivez à des responsables de l'approvisionnement d'un hôpital afin d'obtenir un contrat de gré à gré, vous intervenez comme un ou une lobbyiste d'entreprise. Cependant, participer à un appel d'offres public est exclu de l'application de la Loi étant donné que cette démarche est déjà publicisée sur la plateforme SEAO.

Enfin, si vous tenez des rencontres avec des membres d'un conseil municipal pour faire modifier un projet de règlement, vous devez sans aucun doute vous inscrire au Registre des lobbyistes. En revanche, si vous vous exprimez sur le règlement en question lors d'une consultation publique, vous n'avez pas à le faire.

Les obligations des lobbyistes

Vous avez déterminé que vous êtes bel et bien lobbyiste? Assurez-vous de respecter les règles qui encadrent vos activités:

✓ Inscription au Registre des lobbyistes

Gratuite, l'inscription se fait en ligne (voir l'encadré pour les détails). Elle requiert la rédaction d'un mandat qui précise le type de décision visée, les démarches que vous effectuez, le sujet qui vous intéresse et la finalité recherchée. Tous les renseignements que vous soumettez sont rendus publics en ligne. Le délai pour s'inscrire est de 30 jours après la première démarche pour les lobbyistes-conseils et de 60 jours pour les plus hauts dirigeants ou dirigeantes d'entreprises ou d'organisations qui doivent déclarer les activités de leurs lobbyistes. Des délais s'appliquent également lors du renouvellement annuel et de toute modification à votre déclaration initiale.

✓ Respect du Code de déontologie des lobbyistes

Ce code prévoit des règles sur le professionnalisme, le respect des

institutions, l'honnêteté et l'intégrité. Son non-respect peut entraîner des sanctions.

✓ Collaboration avec Lobbyisme Québec

Il est possible que vous deviez fournir des renseignements dans le contexte d'une enquête menée par l'organisme à la suite d'une plainte.

✓ Respect des règles sur les actes interdits

Vous ne pouvez recevoir ni une contrepartie conditionnelle à l'obtention d'une décision favorable ni une contrepartie provenant d'une subvention ou d'un prêt du gouvernement, d'une municipalité ou d'un de leurs organismes. D'autres règles concernent par exemple la transition entre le rôle de titulaire de charge publique et celui de lobbyiste.

Pour plus d'information

Le site lobbyisme.quebec fournit des renseignements exhaustifs sur le lobbyisme et son encadrement, incluant des guides de formation et des tableaux-synthèses. L'organisme dispose également

Bientôt: Carrefour Lobby Québec

À l'automne 2022, la responsabilité de la tenue du Registre des lobbyistes passera du ministère de la Justice à l'organisation Lobbyisme Québec. Avant cette transition, l'adresse pour s'inscrire au Registre et le consulter demeure lobby.gouv.qc.ca. Par la suite, Carrefour Lobby Québec sera la plateforme désignée, à carrefourlobby.quebec. Il est déjà possible d'y mettre sur pied son espace professionnel ou son espace collectif.

d'un service à la clientèle que vous pouvez joindre pour obtenir des réponses à vos questions plus particulières.

Prenez le temps de vous informer pour savoir si vos activités devraient faire l'objet d'une inscription au Registre des lobbyistes. ●

LA
SOIRÉE
DES
GRANDS
A

À VOS
AGENDAS!

Jeudi 6 octobre 2022
Marché Bonsecours
Montréal

LE RENDEZ-VOUS
DE L'ARCHITECTURE
ENGAGÉE

asf-quebec.org/sdga2022

La prescription

Les aléas du délai

À partir de quel moment le délai de prescription d'un recours contre l'architecte est-il calculé? La réponse dépend des circonstances et de quelques grands principes qu'il est bon de rappeler.

PAR M^e MAXIME PARADIS, ANALYSTE, DIRECTION DU FONDS D'ASSURANCE DE L'OAQ

Plus de 20 ans après avoir rendu des services professionnels, un architecte reçoit une mise en demeure par laquelle on lui réclame le paiement d'une somme de plusieurs dizaines de milliers de dollars. Cette mise en demeure allègue qu'un vice de conception aux plans du professionnel est la source de dommages importants causés à un immeuble. La responsabilité de l'architecte pourrait-elle être engagée alors que son intervention remonte à une période si lointaine? Un recours à son encontre ne devrait-il pas être prescrit?

Avant tout, il est important de clarifier ce qu'est la prescription extinctive. Le Code civil du Québec la définit comme un moyen d'éteindre un droit par non-usage ou d'opposer une fin de non-recevoir à une action (art. 2921 C.c.Q.). En règle générale, un recours contre l'architecte doit être

intenté dans un délai de trois ans à compter du moment où le droit d'action a pris naissance (art. 2880 C.c.Q.). À cet égard, il est important de souligner que ce droit n'a pas pris naissance du simple fait que des services professionnels ont été rendus, mais plutôt à partir du moment où la situation problématique a pu être constatée par le client ou la cliente pour la première fois. En conséquence, si des dommages surviennent plusieurs années après l'intervention de l'architecte, mais qu'un recours a été intenté à son endroit dans un délai de trois ans suivant leur découverte, le recours ne serait normalement pas prescrit. C'est ce qui explique pourquoi il est possible que des architectes fassent l'objet de litiges concernant des projets remontant à plus de 30 ans.

Par ailleurs, dans un récent jugement concernant un syndicat de copropriété rendu par la Cour d'appel du Québec¹, le tribunal a considéré que le point de départ du calcul du délai de prescription a commencé à courir à partir du moment où le syndicat a eu en main un rapport d'expertise lui permettant de déterminer la cause du problème – et non pas uniquement à partir du moment où le problème a été constaté pour la première fois.

La suspension de la prescription

Il existe également des situations où la prescription peut être suspendue. Une partie demanderesse pourrait alors bénéficier d'un délai plus long pour instituer un recours. Par exemple, la prescription ne courra pas à l'encontre d'une personne qui se trouve dans l'impossibilité d'agir (art. 2904 C.c.Q.). Ces situations relèvent toutefois de circonstances exceptionnelles. La suspension de prescription pourrait par exemple s'appliquer dans le cas d'un demandeur ayant été plongé dans un coma ou ayant été victime d'un enlèvement².

Par exemple, le délai de prescription normalement applicable a déjà été suspendu pour une période allant jusqu'à 170 jours en raison de la COVID-19.

Ne jamais présumer

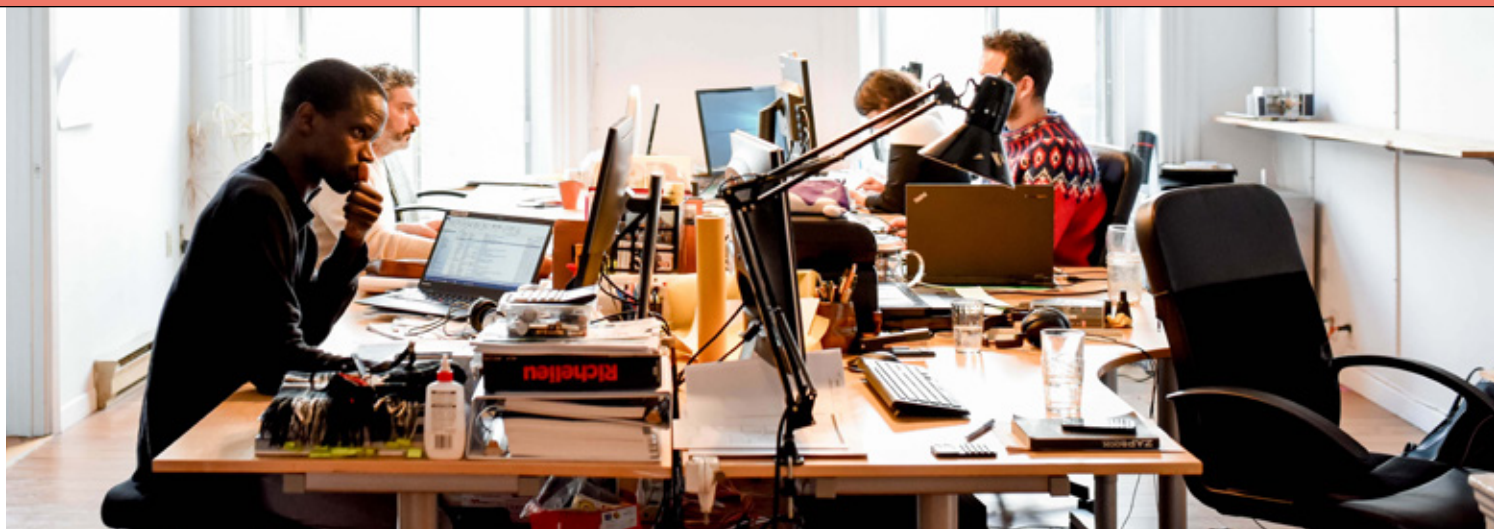
En conclusion, ne tenez jamais pour acquis qu'un recours contre vous ou votre firme est prescrit, car le point de départ du calcul du délai de prescription est une question factuelle qui peut faire l'objet de débats. Il est donc important d'aviser la Direction du fonds d'assurance de l'OAQ dès que vous craignez qu'une situation puisse donner lieu à une réclamation. Rappelons que la police d'assurance du fonds définit de façon large la notion de réclamation. Celle-ci peut inclure une demande, des allégations de fautes émises verbalement ou par écrit ou simplement des faits ou des circonstances (réels ou non) qui pourraient donner lieu à une telle demande ou à de telles allégations. Rappelons également que la simple ouverture d'un dossier de réclamation n'entraîne pas de pénalité pour les architectes, et ce, tant qu'un paiement d'indemnité n'est pas effectué. Aussi bien en avoir le cœur net! ●



Illustration : Adobe Stock

1. 9104-2523 Québec Inc. c. Syndicat des copropriétaires du 5701 de Normanville et al., 2022 QCCA 95.

2. Julie McCann, *Prescriptions extinctives et fins de non-recevoir*, Wilson & Lafleur, 2010, en ligne : www.cajj.qc.ca (consulté le 17 mars 2022).



▲
L'équipe de Pivot : coopérative d'architecture
Photo : Sylviane Robini

L'architecture en mode coop

« Coopérative en devenir cherche membres. » C'est par cette annonce publiée en 2015 par deux architectes que l'aventure de la coopérative Pivot a commencé. L'annonce a permis d'attirer une centaine de personnes à une soirée d'information. Deux ans plus tard, la première des deux seules coops d'architecture au Québec prenait son envol.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

« Le mode coopératif collait déjà à notre façon horizontale et pluridisciplinaire de travailler; la prise de décision se faisait déjà collectivement lorsqu'il nous arrivait de collaborer à divers projets », relate Egest Gjinali, architecte, qui a cofondé Pivot avec l'architecte Colleen Lashuk.

Fondée en novembre 2017 à Montréal, cette coopérative de travail compte sept membres, dont trois architectes, et sept personnes d'autres professions (urbanisme, génie, architecture du paysage, etc.) qui ne sont pas membres de la coop.

Dans le monde coopératif au Québec, il existe également des coopératives de solidarité, de consommation, de production... Une coopérative de travail est fondée et gérée par les membres du personnel. Les rapports de pouvoir et les responsabilités de chacun et chacune sont définis dans les documents de régie interne. Chaque membre de la coop détient un vote à l'assemblée générale: c'est la démocratie coopérative.

Le mode coopératif n'était pas inscrit sur les formulaires de l'OAQ avant que Pivot voie le jour. « Au départ, l'Ordre s'interrogeait

sur nos motivations, mais une fois le concept démystifié, il est devenu notre allié. Nous avons en quelque sorte ouvert la voie aux futures coops d'architectes », reprend Egest Gjinali.

Une autre approche

Les membres de Pivot étaient tous et toutes travailleurs et travailleuses autonomes et rejetaient le moule traditionnel du cabinet. « Nous voulions partager la responsabilité de l'entreprise », explique Egest Gjinali.

Le groupe a suivi une formation de Réseau Coop, un organisme qui aide à la mise sur pied de coopératives. « Au début, nous rêvions de changer le monde, commente-t-il. Notre rêve collectif s'est finalement concrétisé par un meilleur équilibre entre le travail et la vie privée, où chacun a son propre horaire. »

Toutes les décisions se prennent lors d'une réunion hebdomadaire... et elles ne sont jamais unanimes! Une situation étonnamment appréciée par les membres aux origines, visions et âges différents. La prise de décision est donc plus lente que dans un cabinet « normal », mais elle est plus solide, car la discussion permet à tous et toutes de se rallier à chaque décision. « Nous nous entendons sur la gestion de l'entreprise, mais pas nécessairement sur la vision architecturale ou esthétique, →

L'équipe de la coopérative d'architecture Hauteur 233. ▶
De gauche à droite : Sophie Boulianne, Pierre-Alexandre Rhéaume,
Jean-Nicolas Pitre, Luc Arsenault et Omar Nevarez Morlet.
Photo : Félix Audette

poursuit Egest Gjinali. Nos sensibilités divergent. C'est un chantier qui n'est pas terminé...» En revanche, chaque membre a la conviction d'avoir un rôle actif à jouer en ce qui concerne l'avenir de la coop.

Au début, la rémunération des membres était calculée au prorata des heures allouées aux projets en cours. Aujourd'hui, la coopérative verse des salaires et des sommes additionnelles en fonction d'une banque d'heures ajustée trimestriellement.

« Nous avons créé de la stabilité pour nos membres, poursuit l'architecte. Nous en avons désormais les moyens, d'autant plus que nous n'avons jamais emprunté pour lancer la coop, ce qui aurait ajouté de la pression sur nos finances. » La grille salariale est connue des membres, car elle est adoptée en assemblée générale et varie selon la formation, l'expérience et le type de poste. Et pour respecter les obligations déontologiques, chaque projet a son architecte en chef, qui signe et scelle tous les plans finaux.

Pivot a développé une solide expertise dans les projets d'économie sociale (80 % de sa clientèle). Elle a conçu des bureaux, des coops d'habitation, des bâtiments communautaires, des centres d'accueil pour sans-abri, des studios d'artistes et même une microbrasserie coopérative.

La hauteur du mont Royal

La Ville de Montréal interdit la construction d'édifices au-delà de 233 m, soit la hauteur du mont Royal. Cette marque symbolique a inspiré l'équipe fondatrice de Hauteur 233. Cette coop de travail établie dans la métropole compte cinq membres (dont deux architectes) et cinq personnes non membres.



« Nous voulions travailler de manière horizontale, en accord avec les valeurs coopératives, déclare Jean-Nicolas Pitre, architecte et cofondateur. Nous avons interrogé les gens de Pivot sur leur fonctionnement, qui représentait un *fit* naturel pour nous, tout comme la volonté de travailler sur des projets sociaux. L'Ordre nous a accompagnés jusqu'à notre lancement, en juin 2019. »

Parmi les attraits de ce type d'organisation : une coopérative survit au départ d'un ou d'une membre en rachetant la part sociale de cette personne à sa valeur d'émission. Dans un cabinet classique, le rachat des actions d'un associé ou d'une associée qui quitte l'entreprise ajoute un poids financier. « Pas besoin d'échanger des actions à fort prix lorsqu'un associé arrive ou quitte l'entreprise », explique Pierre-Alexandre Rhéaume, architecte et cofondateur.

Transparence, honnêteté, égalité, démocratie, projets à impact social : ces valeurs sont importantes pour la jeune

génération. « Actuellement, il y a un retour au mode coopératif, très populaire dans les années 1970, reprend Jean-Nicolas Pitre. Pour les jeunes, il est important que chacun ait son mot à dire. C'est un rapport à l'emploi qui est totalement différent. Et, depuis le lancement de l'entreprise, nos décisions ont toutes été unanimes, tellement qu'on en fait des blagues ! »

Pierre-Alexandre Rhéaume précise que le choix des projets fait l'objet d'une décision collective ; la gestion de l'entreprise est aussi une affaire de groupe. Les membres architectes disposent en outre d'un droit de veto sur tout ce qui est lié à la déontologie et à la réglementation professionnelles. « Même si tout le monde donne son opinion, chaque dessin est contrôlé et approuvé par les deux membres architectes », ajoute-t-il.

Plus de 80 % des projets de Hauteur 233 sont résidentiels. Les membres préfèrent les petits immeubles, car on peut discuter directement avec les personnes qui les habiteront et ficeler le travail en quelques mois : « Nous ne gagnerons peut-être pas de concours d'architecture, mais nous améliorons des milieux de vie. C'est très gratifiant », explique-t-il.

Hauteur 233 veut grandir, mais n'atteindra jamais une trentaine de membres. La coop est rentable, n'a aucune dette, mais ne verse pas encore de ristourne (l'équivalent du dividende dans le monde coopératif). « Nos premiers contrats ont payé les ordinateurs, confie Pierre-Alexandre Rhéaume. Aujourd'hui, nous avons le luxe de sélectionner nos projets. » ●

Un modèle d'affaires légitime

« Nous avons choisi une dynamique d'ouverture quand nous avons reçu Pivot, soutient Patrick Littée, directeur de la pratique professionnelle à l'OAQ. Du moment que les cabinets coopératifs respectent la déontologie, qu'ils se conforment à la réglementation professionnelle et qu'ils sont couverts par le Fonds d'assurance, nous considérons que le modèle d'affaires est légitime. Avant d'accepter la forme coopérative, nous avons interrogé d'autres ordres professionnels, qui n'ont relevé aucune irrégularité avec leurs propres coopératives. »

« La forme coopérative ne nous inquiète pas », conclut-il.

Jacques Plante (1955-2022)

Un architecte d'une rare intensité

Jacques Plante, architecte connu pour ses réalisations dans le domaine de la scène, est décédé au début de juillet, à 67 ans, des suites d'un cancer.

PAR STÉPHANE DESJARDINS

« Il était un homme de grand cœur, fidèle, préoccupé tant par ses proches que par son enseignement et sa pratique architecturale. Il était persévérant, poussait un projet jusqu'à son aboutissement », relate Nicholas Roquet, architecte à la Ville de Québec et conjoint de Jacques Plante, qu'il décrit aussi comme un homme d'entregent, au rire facile, mais d'une intensité qui ne plaisait pas à tout le monde.

« Quand il étudiait à l'Université Laval dans les années 1970, il ne se trouvait pas très bon et considérait que l'enseignement n'était pas terrible, ajoute-t-il. Il s'est donné comme mission d'offrir à ses étudiants ce qu'il n'avait pas obtenu lui-même : une incitation à se dépasser. »

Lorsqu'il devient directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval, en 2007, Jacques White accorde une série de postes d'enseignement à des praticiens et praticiennes, dont Jacques Plante. « Dans ses réalisations, Jacques avait des marques tangibles d'interventions contemporaines dans des bâtiments anciens, révèle-t-il. Il était spécialiste, notamment dans le domaine du spectacle, et généraliste à la fois. Il était un prof passionné, se consacrait à la relève. Il poussait ses étudiants au-delà de ce qu'ils pensaient pouvoir accomplir. Pour certains, c'était difficile. Il a même créé sa propre bourse, qui récompensait les plus prometteurs. Il ne bossait qu'à une seule vitesse : rapide. Avec lui, on avait toujours l'heure juste, même si ça faisait des flammèches. »

L'architecte Philippe Lupien retient pour sa part son expérience avec Jacques Plante dans le projet de la TOHU, où ce dernier s'est beaucoup intéressé à la réactivité du public et à la grande tradition du cirque avec salles circulaires. Ils ont aussi travaillé à la salle des 7 Doigts de la main. « Jacques était un pionnier en scénographie et prenait au sérieux l'expérience du spectateur, dit-il. Avec lui, on ne s'ennuyait jamais et on avait intérêt à défendre ses opinions. Son enseignement alimentait sa pratique, et vice-versa. »

L'architecte Marc Blouin (Blouin Orzes architectes) a côtoyé Jacques Plante au sein de plusieurs consortiums et projets : « On a travaillé sur la TOHU avec Jodoïn Lamarre Pratte architectes, ce qui nous a permis de faire le tour de l'Europe pour visiter des chapiteaux de cirque. C'était le premier projet certifié LEED au Québec, et nous évoluons en terrain inconnu. Je perds une amitié qui remonte à l'école d'architecture. »

Marie-Chantal Croft a connu Jacques Plante à titre de stagiaire chez BBGL, un cabinet aujourd'hui disparu, où elle travaillait sur la salle de concert du Domaine Forget. Ils se côtoyaient professionnellement et amicalement depuis : « Il a œuvré au sein de près d'une trentaine de consortiums, souvent sur des projets complexes, dit-elle. Avec les étudiants et les stagiaires, il disait qu'il faisait du *tire pousse tasse*. C'était sa façon d'ajuster leur travail en déplaçant systématiquement des éléments. Il était espiègle, mais exigeant. »

Aîné d'une famille de cinq enfants, Jacques Plante naît à Québec et grandit à Beauport à une époque où les vaches

paissent encore derrière la maison familiale. Il fait sa maîtrise au Massachusetts Institute of Technology et s'établit à Montréal, où il est très proche du regretté architecte Paul Faucher, ex-codirigeant de FABG, qu'il considère comme son mentor. Il reviendra plus tard à Québec et décrochera avec l'architecte Marc Julien le contrat de la transformation de l'ancienne caserne de pompiers Dalhousie pour en faire le siège de la compagnie Ex Machina (un chantier terminé en 1997). Son directeur artistique, Robert Lepage, déplore aujourd'hui la perte d'un précieux collaborateur, d'un homme généreux et talentueux.

La Caserne sera pour Jacques Plante une expérience marquante qui consacre son intérêt pour l'arrière-scène, la mécanique du théâtre et même la relation du théâtre avec son public, jusque dans la rue. Suivront les nombreux projets (conçus en collaboration) qui établiront sa réputation, notamment celui de la rénovation de la salle Raoul-Jobin du Palais Montcalm et ceux des théâtres Périscope, La Bordée et, évidemment, Le Diamant (prix d'excellence de l'OAQ 2020 pour un bâtiment culturel), tous à Québec.

Jacques Plante est aussi reconnu pour trois ouvrages de référence, *Architectures du spectacle au Québec* (2011), *Architectures de la connaissance au Québec* (2013) et *Architectures d'exposition au Québec* (2016), tous édités par les Publications du Québec.

Au fil de sa carrière, il a remporté plus de 45 prix et distinctions. ●



Jacques Plante
Photo : Francis Fontaine

NOUVELLES INSCRIPTIONS

26 janvier 2022
Nankivell, William P.

9 février 2022
Fejer, Patrick

18 février 2022
Dmytruk, Angele

23 mars 2022
Carter, Morgan Macleod

25 mars 2022
Mizutani, Philippe

1^{er} avril 2022
Gauthier, Christophe

4 avril 2022
Milette, Jean-Denis

5 avril 2022
Pouillie, Thomas

7 avril 2022
Schuhmann, Steven

12 avril 2022
Pigeon, Jean-Christophe

13 avril 2022
Nolin, Julien
Ouellet-Daudelin, Josianne
Regis, Anthony

14 avril 2022
Mojdehi, Mazdak
Tolszczuk-Leclerc, Zoé

17 avril 2022
Coudriaud, Mathieu

20 avril 2022
Aspirot, Jean
Jodoin-Tétreault, Myriam

29 avril 2022
Touchais, Anne-Laure

3 mai 2022
Benech, Maud

17 mai 2022
Martin-Chouinard, Noémie

20 mai 2022
Champagne, Frédéric

24 mai 2022
Berest, Mark
Zaytseva, Anna

26 mai 2022
McCarthy, Devin

3 juin 2022
Côté, Charlene
Khaldi, Anissa
Mihaylova, Nina
Rainville, Marie-Louise

8 juin 2022
Chabane, Abderrahmane
Hurtubise, Maxime
Leoto, Ricardo
Mayil, Fatma
Richer-Lebrun, Michaël

9 juin 2022
Binette, Sophie

10 juin 2022
Ajjoub, Frederick
Beaudette, Marie-Eve
Chouinard, Marie-Noël
Létourneau, Nicolas F.
Mahrous, Raafat
Paquet, Frédéric
Vermette, Cédric

11 juin 2022
Garneau Charbonneau, Marianne
Isabelle, Simon
Morin-Laprise, Didier

13 juin 2022
Beaumont Pelletier, Yannick
Belgacem, Khaled
Desjardins, Maude
Giguère, Laurence
Kartout, Akli
Pinsonneault-Cardinal, Guillaume
Vallette Viallard, Camille

15 juin 2022
Bitar, Kamal
Vozoris, Christine Ellie

16 juin 2022
Bastin, Axel Louis
Boukendakdji, Hounida
Canac-Marquis, Jacob
Charbonneau, Andrée-Julie
Charest, Camille
Chayer, Kim
Gladu-Duguay, Alexandra
Godin, Antoine
Martin, Josiane
Morency, Maxime

17 juin 2022
Bougeard, Killian

20 juin 2022
Bonilla, Andrés
Côté, Florence

Duchesne, Sandrine
Gauthier, Marie
Lavigne, Marie-Eve
Nasr, Maryam
Sears, Jessica
Vaillancourt-Guay, Alexandra

21 juin 2022
Bélisle, Maille
Bernard, Philippe
Khoury, Kevin

22 juin 2022
Popa, Ilinca

23 juin 2022
Dionne, Marie-Ève
Morin, Stéphanie
Orban, Maude
Too, Kristen

27 juin 2022
Julien, Clément
Milot, Sébastien

29 juin 2022
Bouchard, Cassandre
Bruneau-Quintal, Camille
Bryselbout, Camille
Caroussos, Symi
Chartier Prévost, Isabelle
Chouinard, Maude
Curtis, Michèle
Fahey Pontbriand, Jean-Philippe
Hamel, Félix
Harton, Alexandre
Kasner, Danielle
Leydier, Chris
Mazauric, Louise
Nadon, Marylène
Nehme, Marie
St-Aubin, Laurence
Swan, Alexandra
Talbot, Sophie
Trépanier-Capistran, Élodie
Ure, Ali Ceyhun

30 juin 2022
Abdelmalak, Magy
Beaudoin-Mercier, Etienne
Ben Messaoud, Ons
Brabant Sénécal, Patrice
Brais Sioui, Gregory
de l'Etoile, Audrey
Defosse, Benoît René Jantto
Gaucher, Emmanuel Adam
Lamontagne, Alicia
LeBlanc, Eric
Lemieux-Bouchard, Jérôme

Ojala, Teemu Veikko Ilmari
Perrault-Romano, Laura

14 juillet 2022
McNichols Tétreault, Gérald

RÉINSCRIPTIONS

1^{er} avril 2022
Longpré, Jean-Pierre

7 avril 2022
Lévesque Cahill, Tina
Warren, Elisabeth

16 avril 2022
Drouin, Danielle

DÉMISSIONS

25 janvier 2022
Simard, Diane

31 janvier 2022
Raymond, Jean

1^{er} février 2022
Blais, Dominique

2 février 2022
Charland, Liette

8 février 2022
Rousseau, Martin

9 février 2022
Bellemare, Jean-Philippe

10 février 2022
Alarie, Sylvie

15 février 2022
Martin, Diane

22 février 2022
Hamelin Lalonde, Claude
Poirier, Richard A.

24 février 2022
Bordeleau, Anouk

28 février 2022
Bourassa, Michel

1^{er} mars 2022
Bernard, Sylvie
Harghel, Ion
Lapierre, Marie-Claude

8 mars 2022
Proulx Pilon, Tania

9 mars 2022
Langlois, Normand
Ricard, Laurent

14 mars 2022
Eden, Stephen Alexander

21 mars 2022
Desrosiers, Danielle

24 mars 2022
Estall, David W.

28 mars 2022
Neault, Bernard

30 mars 2022
Cyr, Michel Louis

31 mars 2022
Bernier, Simon
Caron, Martin
Correia, Paolo
Garand, Maurice
Hogue, François
Lafleur, Alain
Landry, Jean-Pierre W.
Noël, Marie-Josée
Parenteau-Gauthier, Pascale
Tadros, Samir
Vézina, Lucie

1^{er} avril 2022
Boudreau, Paul
Labelle, Gérald

4 avril 2022
Bilodeau, Catherine

1^{er} mai 2022
La Fontaine, Isabelle

17 mai 2022
Bélisle, Gaëtan
Bernard, Lise
Hébert, Jean
Lavoie, Léon

18 mai 2022
Ashok, B.

20 mai 2022
Tessier, Michel

27 mai 2022
Bélanger, Jean-Louis
Mancini, Antonio
Sirois, Jocelyn

30 mai 2022
Cushing, Jason R.
Fortier, Gaston
Laflamme, Gilles
Mercier, Claude G.

1^{er} juin 2022
Crain, Derek G.
Delorme, Jacques

Mee, Brian William
Pilon, Claude

7 juin 2022
Abbott, François
Barnett-Shapiro, Leigh

14 juin 2022
Hébert, Sylvain

16 juin 2022
Monette, Guy Georges

27 juin 2022
Hivon, Jean-Sébastien

29 juin 2022
Laberge, Germain

30 juin 2022
Brasseur, Raymond

1^{er} juillet 2022
Chamseddine, Mazen

12 juillet 2022
Spino, Angéline
Tousignant, Manon

DÉPARTS À LA RETRAITE

27 janvier 2022
Guérin, Luc

1^{er} février 2022
Beauchemin, Jean
Bégin, Richard
La Pierre, Robert
Massicotte, Serge

9 février 2022
Côté, Micheline
Rak-Ivan, Elena

11 février 2022
Leclerc, Vincent

15 février 2022
Simla, Karl J.

25 février 2022
d'Anjou, Pierre

9 mars 2022
Panzini, Michel-Ange

14 mars 2022
Beauchamp, Gilles

20 mars 2022
Marosi, Erich Joseph

24 mars 2022
Rheault, Linda

30 mars 2022
Provencher, M.-Francine

tableau de l'Ordre
mouvements du 25 janvier au 18 juillet 2022

31 mars 2022
Bourdages, Pierre
Lepage, Alain
Sullivan, Michael B. A.

1^{er} avril 2022
Barrette, Louise
Fichten, Jacob
Joyal, Laurent
Lessard, Marc
Marcon, Christian
Meltzer, David
Roy, Michel
Tremblay, Yves

8 avril 2022
Scarlett, David

16 avril 2022
Adornato, Nicodemo
Bélanger, Anouk
Boucher, François
Brousseau, Gilles
Brousseau, Louis Daniel
Craig, Barry Richard
de Guise, Suzanne
Deland, Jean

Deschamps, Evelyne
Desgagnés, Luc
Jean, Claude
Lamotte, Francine
Laverdière, André
Plante, Jacques
St-Hilaire, Raynald
Trottier, Claude

1^{er} mai 2022
Trudeau, Luc

17 mai 2022
Deptuck, Mary

18 mai 2022
Boyer-Mercier, Pierre

22 mai 2022
Filion, Donald

30 juin 2022
Frigon, Bertrand

DÉCÈS

27 janvier 2022
Roberge, Gilles

12 mars 2022

Ilati, Taghi

17 avril 2022
Woodrough, Yves

8 mai 2022
Provencher, Claude

23 juin 2022
Martineau, Jean-Charles

4 juillet 2022
Plante, Jacques

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE (du 25 janvier au 3 août 2022)

2 mars 2022
Leblanc, Roger

14 juin 2022
Leblanc, Roger

3 août 2022
Raby, Paul

Pour obtenir plus de renseignements sur
les décisions, rendez-vous à soquij.qc.ca



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Formation continue



L'architecte concevant ou transformant de petits bâtiments

Cette activité de formation s'adresse principalement aux architectes qui débutent dans la pratique et qui conçoivent, rénovent et transforment de petits bâtiments. Échelonnée sur trois jours, elle est structurée pour assurer un juste équilibre entre

l'acquisition de notions fondamentales transmises de manière magistrale, et la transposition de celles-ci dans la pratique professionnelle, avec échanges et interactions avec les participants et participantes.

- Formateur : Luc Gélinas, architecte
- Les 26, 27 octobre et le 3 novembre 2022, à Québec



Patrimoine : conservation et intervention

Cette activité de formation s'adresse aux architectes qui souhaitent se familiariser ou approfondir leurs connaissances dans le domaine du patrimoine. Conçue et présentée par Héritage Montréal, elle vise à

les outiller quant à la compréhension des enjeux touchant le patrimoine bâti et à leur rôle dans sa conservation.

- Formatrices : Nancy Dunton et Gyslaine de Grandpré, architecte
- Conférencières ou conférenciers invités
- En classe virtuelle les 15, 18, 22 et 25 novembre 2022

Inscrivez-vous dans votre Espace membre, à la section Formation continue.



PRIX ET DISTINCTIONS

2023

ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

CALENDRIER

Appel de candidatures : **octobre 2022**

Date limite pour le dépôt hâtif à prix réduit : **15 décembre 2022**

Date limite pour le dépôt de candidatures : **30 janvier 2023**

Gala de remise des prix : **21 avril 2023, à Montréal, au Salon Richmond 1861**

oaq.com/ordre/prix-distinctions



Les Prix d'excellence en architecture récompensent des réalisations architecturales exemplaires, conçues par des architectes du Québec.



MÉDAILLE DU MÉRITE

Depuis 1951, l'Ordre rend hommage à un ou une architecte pour l'ensemble de sa carrière. La médaille du Mérite récompense l'un ou l'autre des aspects suivants :

- L'engagement envers la profession;
- Une contribution exceptionnelle à l'évolution de l'architecture au Québec;
- Une contribution à la qualité de l'architecture au Québec.

PRIX RELÈVE EN ARCHITECTURE

Ce prix récompense un ou une architecte de la relève, membre de l'Ordre depuis au plus 10 ans, pour :

- son engagement envers la profession et le bien-être de la collectivité;
- sa contribution à la qualité de l'architecture au Québec;
- la promotion et le respect des valeurs de l'Ordre.

PRIX ENGAGEMENT SOCIAL

Ce prix récompense un ou une membre de l'Ordre pour sa sensibilité au bien-être de la collectivité ou pour sa contribution exceptionnelle à l'amélioration du milieu de vie de populations vulnérables.

PRIX AMBASSADEUR DE LA QUALITÉ EN ARCHITECTURE

Ce prix destiné aux non-architectes souligne les efforts d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme ayant contribué à rehausser et à valoriser la qualité de l'architecture au Québec.



TD Assurance
Meloche Monnex

**On est prêts
pour vous**



La confiance est au rendez-vous avec les tarifs préférentiels de TD Assurance.

Les professionnels pourraient
économiser sur l'assurance
auto et pour propriétaire,
copropriétaire et locataire.

**Demandez une soumission et découvrez combien vous
pourriez économiser !**

Allez à tdassurance.com/melochemonnex

Le programme d'assurance habitation et auto TD Assurance Meloche Monnex est offert par Sécurité Nationale compagnie d'assurance. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. Agence en assurance de dommages, au Québec, et par Agence Directe TD Assurance Inc., ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

8249-0320